

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Budget de l'exercice 1846.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de 1846 est basé sur la loi d'organisation, et diffère conséquemment en beaucoup de points des Budgets antérieurs. On a cru devoir le comparer de préférence au Budget de 1843 (le dernier que la Chambre a examiné en détail), pour faire ressortir les modifications introduites dans les dépenses des divers articles et chapitres.

Le Budget de 1846 s'élève à la somme de 28,010,000 francs, et il est à remarquer que dans le montant de cette somme sont comprises des dépenses que l'on peut considérer comme étrangères aux services spéciaux ou ordinaires de l'armée; dépenses que l'on a indiquées sous la rubrique : *charges extraordinaires*. Leur somme s'élève à fr. 2,295,271 16 c<sup>s</sup> et se compose, savoir :

1<sup>o</sup> De la différence entre la solde actuelle et celle qu'on propose d'allouer aux soldats à incorporer à l'avenir ;

2<sup>o</sup> Du passage momentanément à la section de réserve d'un certain nombre d'officiers dépassant l'effectif de l'organisation ;

3<sup>o</sup> Des dépenses de la gendarmerie, portées jusqu'ici au compte du Budget de la Guerre, quoique ce corps soit presque entièrement au service du Département de la Justice ;

4<sup>o</sup> De la construction d'une nouvelle forteresse, etc.

D'un autre côté, il est à remarquer que le Département de la Guerre produit annuellement au trésor une recette d'environ 313,000 francs, somme qui figure au Budget des Voies et Moyens et qui n'a pas été déduite de celui de la Guerre. Cette recette se compose :

1 <sup>o</sup> De versements faits par les corps , en remboursement des dettes à la masse d'habillement, évalués à . . . . . fr.	150,000 »
2 <sup>o</sup> De la pension à payer par les élèves de l'école militaire , qui s'élèvera , pour l'année 1846 , à . . . . .	15,000 »
3 <sup>o</sup> Du remboursement par les villes , d'avances faites par le Département de la Guerre, pour construction d'écuries militaires , estimé à . . . . .	15,000 »
4 <sup>o</sup> Du produit de la vente des chevaux réformés et d'objets appartenant au matériel, etc. , évalué à. . . . .	13,200 »
5 <sup>o</sup> Du produit de la location de terrains , etc. , du domaine de la guerre , estimé à . . . . .	120,000 »
	Fr. 313,200 »

Comparé aux crédits demandés en 1843 , le Budget de 1846 comprend quelques augmentations de dépenses nécessitées par l'introduction de diverses améliorations dont l'urgence s'est fait sentir depuis longtemps , et auxquelles une faible partie des économies qui ont été opérées , permet aujourd'hui de faire droit.

Les motifs qui justifient ces augmentations , et les changements qui , d'un autre côté , ont exigé quelques transferts et permis des réductions assez nombreuses , sont exposés dans les notes suivantes :

## NOTES.

CHAPITRE I<sup>er</sup>, ART. 2 et 3. — *Traitement des fonctionnaires , employés , huis-siers , etc. , et supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre.*

En 1843 , le Ministre de la Guerre a jugé nécessaire d'organiser l'administration centrale de la guerre ; il a admis pour principe que les employés civils qui s'y trouvaient seraient conservés , mais que les vacances qui se présenteraient dans leurs rangs , seraient remplies à l'avenir par des militaires.

Partant de cette base , le Ministre a organisé régulièrement le cadre des employés civils , de manière que ceux-ci conservassent les chances d'un avancement satisfaisant.

Il résulte de cette organisation que le chiffre des employés civils va sans cesse en décroissant , et que celui des employés militaires augmente dans la même proportion. De là la nécessité de modifier les chiffres des crédits portés aux articles 2 et 3 , fixant d'un côté , le traitement des employés civils , et de l'autre côté , les suppléments à accorder aux officiers et sous-officiers. Le montant de ce supplément , qui était en 1842 de 8,000 francs , est porté au Budget de 1846 à 17,000 francs ; par contre , celui du traitement des employés civils , qui était en 1842 de 165,000 francs , est aujourd'hui de 156,000 francs.

La somme de 17,000 francs est destinée à être répartie entre 29 officiers et 13 sous-officiers.

L'arrêté du 30 septembre 1843 a fixé le *maximum* de ce supplément pour chaque grade et chaque position ; il suffira de faire connaître ce *maximum* pour prouver qu'il a été établi d'après les principes d'une sévère économie :

1<sup>o</sup> Les officiers supérieurs , revêtus des fonctions de directeur , dont la solde est inférieure à celle qui est attribuée au grade de colonel d'état-major , reçoivent un supplément de . . . . fr. 1.000 »

2<sup>o</sup> Les officiers supérieurs sous-directeurs , ou chefs de bureau , dont la solde est moindre que celle qui est attribuée aux officiers de leur grade dans l'état-major , reçoivent :

Le lieutenant-colonel . . . . . 400 »

Le major . . . . . 450 »

3<sup>o</sup> Les capitaines de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe , dont la solde n'atteint pas le taux de celle qui est attribuée aux officiers de leur grade dans l'état-major , reçoivent . . . . . 600 »

Toutefois , pour les capitaines des deux classes d'une autre arme que celle de l'infanterie , ce supplément est réduit de manière à ne pas dépasser le traitement des officiers de l'état-major ;

4<sup>o</sup> Les lieutenants , sous-lieutenants , ainsi que les fonctionnaires militaires qui sont assimilés à ces grades , dont la solde est inférieure à celle des officiers de l'état-major de leur grade , reçoivent :

Les premiers . . . . . 450 »

Les seconds . . . . . 400 »

5<sup>o</sup> Les sous-officiers reçoivent , outre la solde qu'ils touchent des régiments dont ils sont détachés , un supplément annuel de 150 à 300 francs.

Les sommes économisées au delà des 17,000 francs précités par suite d'extinctions parmi les employés civils , ont été jusqu'à présent réparties entre ceux-ci en récompense de services rendus.

CHAPITRE I<sup>er</sup> , ART. 6. — *Secours à d'anciens militaires et employés du Département de la Guerre , à des veuves et enfants mineurs.*

Cet article est porté , depuis 1844 , à 10,000 francs ; le Budget de 1843 ne le comprenait que pour 6,000 francs : il y a donc augmentation de 4,000 francs.

Cette augmentation se justifie par le grand nombre de demandes de secours , notamment de la part d'anciens militaires qui ont été réformés pour infirmités graves , mais auxquels la loi sur les pensions n'est pas applicable. Ces demandes se multiplient de jour en jour.

D'un autre côté , la section centrale de la Chambre des Représentants a demandé , en 1843 , que les anciens employés civils du Département de la Guerre fussent appelés au partage de ces fonds. Il a été satisfait à cette demande , ainsi qu'aux observations , également produites dans la Chambre , sur la situation précaire d'anciens employés des ambulances.

Il est évident que le nombre de participants étant aujourd'hui plus considérable , la somme de 6,000 francs serait tout à fait insuffisante.

CHAPITRE II , SECTION 1<sup>re</sup> , ART. 1<sup>er</sup>. — *État-major général.*

Par suite du vote de la loi sur l'organisation de l'armée , le nombre de géné-

raux en activité a été augmenté d'un lieutenant-général et de deux généraux-majors, et il a été créé, en outre, une section de réserve portant deux lieutenants-généraux et quatre généraux-majors.

Ceci explique l'augmentation qu'a subie le chiffre de cet article.

Le corps d'état-major a également obtenu quelques augmentations qui ont légèrement accru la dépense de cet article.

Enfin, le commandant de la gendarmerie, qui a aujourd'hui le grade de général-major, est compris dans cet article, tandis qu'il figurait les années précédentes à la section II, article 5.

#### CHAPITRE II, SECTION 1<sup>re</sup>, ART. 2. — *État-major des provinces et des places.*

Cet article porte une augmentation de fr. 9,321 70 c<sup>s</sup>; elle provient principalement de ce qu'on a cru devoir augmenter de 110 francs le traitement des adjudants de place de 3<sup>me</sup> classe, de 30 francs celui des portiers de 2<sup>e</sup> classe, et de ce qu'on a élevé à la 2<sup>me</sup> classe tous les portiers de 3<sup>me</sup> classe.

Pour justifier l'augmentation, il suffira de signaler que le traitement actuel de l'adjudant de place de 3<sup>me</sup> classe, dont les fonctions sont ordinairement confiées à d'anciens officiers, qui ont joui dans l'armée active d'une solde supérieure, n'est que de . . . . fr. 1,690 »  
que celui de portier de 2<sup>me</sup> classe n'est que de . . . . . 470 »  
et celui de portier de 3<sup>me</sup> classe de . . . . . 410 »

Une autre cause de l'augmentation se trouve aussi dans ce qu'on a porté à cet article le supplément de traitement des aides-de-camp des commandants de province, lequel figurait, en 1843, à l'article : *État-major général.*

#### CHAPITRE II, SECTION 1<sup>re</sup>, ART. 3. — *Service de l'intendance.*

Comparé au Budget de 1843, cet article a subi une augmentation de fr. 4676 50 c<sup>s</sup>, qui provient de ce qu'il a toujours existé et que la loi d'organisation porte plus de sous-intendants que le nombre renseigné au Budget.

#### CHAPITRE II, SECTION 1<sup>re</sup>, ART. 4. — *Service de santé et administration des hôpitaux.*

Depuis longtemps des plaintes se sont élevées, même au sein des Chambres, au sujet des appointements des médecins militaires; il a paru que le moment était venu de faire concorder ces appointements avec les connaissances que les officiers de santé doivent posséder, et sous le rapport desquelles ils peuvent être assimilés aux officiers des armes savantes.

Les médecins de garnison et les pharmaciens principaux, les médecins de régiment et les pharmaciens de 1<sup>re</sup> classe, l'inspecteur vétérinaire, les vétérinaires de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe diplômés doivent, aux termes des arrêtés des 9 septembre 1835, 8 mars 1836 et 19 octobre 1842, recevoir un supplément de solde après dix ans de grade. Jusques-là, le médecin de garnison, assimilé au grade de capitaine de 1<sup>re</sup> classe, touche un traitement de 3,800 francs; le médecin de régiment, assimilé au grade de capitaine en second, un traitement de 3,350 francs.

Frappé de l'infériorité des grades auxquels ces officiers de santé sont assimilés

avant d'avoir atteint les dix années de grade, et considérant qu'il est nécessaire de soumettre autant que possible l'avancement des officiers de santé aux règles qui régissent le personnel du reste de l'armée, le Ministre a jugé qu'il serait plus convenable d'assimiler, dès leur nomination :

Le médecin principal, au grade de lieutenant-colonel;

Le médecin de garnison au grade de major;

Les médecins de régiment : la moitié, au grade de capitaine de 1<sup>re</sup> classe, l'autre moitié, au grade de capitaine de 2<sup>e</sup> classe;

Le médecin de bataillon, au grade de lieutenant;

Le médecin-adjoint, au grade de sous-lieutenant, et de donner à chacun de ces officiers de santé, le traitement affecté aux grades correspondants dans les armes spéciales de l'artillerie et du génie.

Le chiffre de ces traitements, ainsi que celui de la solde attribuée jusqu'à cette époque aux divers grades des officiers de santé, se trouvent rappelés dans le tableau suivant :

DÉSIGNATION DES GRADES.	SOLDE ALLOUÉE d'après les dispositions en vigueur.		TRAITEMENT proposé POUR 1846.
	Avant 10 ANS DE GRADE.	Après 10 ANS DE GRADE.	
	Médecin principal. . . . . fr.	5,050 "	5,500 "
— de garnison. . . . .	3,800 "	4,250 "	5,500 "
— de régiment { de 1 <sup>re</sup> classe . . . }	3,350 "	3,800 "	4,200 "
{ de 2 <sup>me</sup> classe . . . }			3,350 "
— de bataillon. . . . .	2,500 "	"	2,500 "
— adjoint . . . . .	2,100 "	"	2,100 "

Il est à faire observer, quant au traitement des médecins de régiment de 2<sup>e</sup> classe, que le Budget de 1846 le porte à 3,800 francs, bien que, d'après le principe établi ci-dessus, il ne devrait s'élever qu'à 3,350 francs; cette différence provient de ce que presque tous les médecins de régiment ont aujourd'hui atteint leur 10<sup>e</sup> année de grade, et jouissent par conséquent déjà du traitement de 3,800 francs. Le nouveau taux de 3,350 francs ne pourra être appliqué que dans l'avenir.

Les fonctions qu'ont à remplir les pharmaciens et les vétérinaires n'ayant pas la même importance que celles des médecins, leur traitement n'a pas été porté à la même hauteur que celui de ces derniers. Toutefois, on a cru, en raison des études auxquelles ils sont astreints, devoir améliorer leur position sous le rapport du traitement.

Les augmentations proposées se trouvent renseignées ci-après :

DÉSIGNATION DES GRADES.	SOLDE ALLOUÉE d'après les dispositions en vigueur.		TRAITEMENT proposé POUR 1846.
	Avant 10 ANS DE GRADE.	Après 10 ANS DE GRADE.	
Pharmacien principal . . . . .	3,800 "	4,250 "	4,650 "
— de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	3,350 "	3,750 "	3,800 "
— de 2 <sup>me</sup> classe. . . . .	2,500 "	"	2,500 "
— de 3 <sup>me</sup> classe. . . . .	1,800 "	"	1,800 "
Inspecteur vétérinaire . . . . .	3,350 "	3,800 "	4,650 "
Vétérinaire de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2,500 "	2,900 "	3,350 "
— de 2 <sup>me</sup> classe . . . . .	2,100 "	2,420 "	2,500 "
— de 3 <sup>me</sup> classe . . . . .	1,800 "	"	1,800 "

Les médecins-adjoints attachés aux hôpitaux jouissent aujourd'hui de 1,500 francs de traitement, tandis que ceux qui font le service dans les corps touchent 2,100 francs. Cette différence provient de ce que les premiers reçoivent leur nourriture dans les hôpitaux. On a jugé qu'il serait plus régulier de donner à tous les médecins-adjoints le traitement de 2,100 francs, et de supprimer cette nourriture, aussi bien pour les médecins-adjoints que pour les pharmaciens de 3<sup>e</sup> classe. Le traitement de ceux-ci n'a été augmenté que de 300 francs seulement, parce qu'il a paru que 1,800 francs sont un traitement proportionné à l'emploi.

A ces causes d'augmentation de dépense, il faut ajouter la création d'une section de 12 élèves médecins et pharmaciens.

Cette création est motivée par la nécessité de pourvoir au recrutement des médecins et pharmaciens militaires. D'après les dispositions existantes, cette carrière est ouverte à tous ceux qui obtiennent aux examens généraux le diplôme de médecin et de chirurgien. Toutefois, le nombre d'officiers de santé de cette catégorie qui se présentent aujourd'hui, ne peut suffire pour remplir les vacances du personnel de ce service. Le Ministre s'est donc convaincu de la nécessité de l'admission d'élèves médecins et d'élèves pharmaciens, et il en a été porté au Budget :

8 de la première catégorie et  
4 de la deuxième.

12 en total.

En présence des nombreux établissements dans lesquels on enseigne la science médicale, le Ministre a pensé qu'il n'est pas nécessaire de former une école nouvelle, il a cru devoir répartir ces 12 élèves entre les 4 hôpitaux qui se trouvent placés dans les villes d'université du royaume.

Ces élèves auront rang de sous-officier et jouiront d'un traitement de 600 francs ; mais sous condition, non-seulement de fréquenter les cours universi-

taires, afin d'y acquérir les connaissances théoriques requises, mais encore de concourir au service des hôpitaux, et tout en s'y rendant utiles, de se perfectionner dans la pratique de leur état. Ces élèves seront tenus de contracter un engagement de 10 ans et auront la perspective d'être nommés médecins-adjoints, dès qu'ils auront acquis le diplôme universitaire de docteur en médecine et en chirurgie.

L'augmentation au Budget, de ce chef, est de 7,200 francs.

Jusqu'ici le personnel du service administratif des hôpitaux et des infirmeries militaires n'était pas organisé sur un pied uniforme : dans les hôpitaux, ce service était confié à des employés et infirmiers de différents grades ; dans les infirmeries, il l'était à des officiers et à des soldats détachés. Ce dernier système est sujet à des inconvénients graves, en ce qu'il détourne des militaires de leur service spécial et les soumet à des charges auxquelles il paraît juste de les soustraire. Un autre inconvénient de ce système est que le personnel de ce service étant, pendant la paix, limité à celui de quelques hôpitaux, il offrirait peu de ressources pour la formation des ambulances lors du passage sur pied de guerre.

Au moment de procéder à tous les détails de l'organisation de l'armée, le Ministre a jugé qu'il est nécessaire de mettre autant que possible, les infirmeries sur un pied analogue à celui des hôpitaux, et pour y parvenir, sans trop d'augmentation dans les frais, il a cru devoir réduire le personnel des hôpitaux au strict nécessaire, et faire passer le personnel restant dans les infirmeries. C'est ainsi qu'au lieu de conserver, dans chacun des établissements, un directeur et un directeur-adjoint, il a supprimé ce dernier et l'a fait passer dans les infirmeries. Par suite d'autres mutations de ce genre, on est parvenu à pourvoir au besoin de 16 infirmeries, en n'augmentant le personnel hospitalier que de 4 directeurs-adjoints,

15 employés, et

35 infirmiers de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe.

Une augmentation de 100 francs par an est portée au Budget pour les commis aux écritures, dont le traitement actuel est très-minime, et une autre de quelques centimes pour la solde journalière des employés et infirmiers.

## CHAPITRE II, SECTION 2. — *Traitement, solde et habillement des diverses armes.*

Le Budget de 1843 a été calculé dans l'hypothèse de la présence sous les armes de 32,000 hommes, pendant l'année entière.

Afin d'obtenir une réduction sensible, sans nuire à l'instruction des troupes, il a paru utile d'abaisser l'effectif sous les armes pendant les mois d'hiver, et de l'augmenter en été et à l'époque de la saison des camps, c'est-à-dire pendant la principale période des exercices et des manœuvres.

La force variable de la compagnie d'infanterie a, en conséquence, été déterminée comme suit :

50 hommes depuis le 1<sup>er</sup> octobre jusqu'au 14 mars, c'est-à-dire pendant 165 jours, et 63 hommes pendant les 200 jours de la période d'été, du 15 mars au 30 septembre. L'effectif des régiments à envoyer à Beverloo est fixé à 100 hommes par compagnie pendant la période de campement, calculée à 40 jours ; on a obtenu de cette manière un chiffre moyen de 58 hommes pour la force de la compagnie d'infanterie pendant toute l'année, et de 68 hommes pour celle

de la compagnie du régiment d'élite et du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à pied, qui conservent en tout temps 10 hommes de plus.

L'effectif moyen pour l'année entière, a été calculé à raison de 30,000 hommes environ.

---

Quelques anomalies ont été remarquées dans la fixation actuelle des soldes et des masses : ainsi le grenadier touche aujourd'hui 6 centimes de haute paye, le voltigeur 3 seulement ; il a paru convenable de réduire le supplément de solde du grenadier à ce dernier taux.

Quant à la masse d'habillement de la cavalerie, il existait, d'un régiment à l'autre, une différence de 2 et de 3 centimes dans les allocations journalières, tandis que la valeur des effets, évaluée par journée, ne diffère guère au delà d'un centime entre ces mêmes régiments. Il a paru, en conséquence, qu'il y avait lieu de diminuer ces différences au profit du trésor, et même de les faire disparaître entièrement, en établissant, pour les cavaliers, une masse uniforme, comme l'était déjà celle de la plupart des hommes à pied.

Une réduction de 1 centime a été, en général, opérée sur la masse d'habillement des soldats d'infanterie, d'artillerie et du génie.

On a cru pouvoir, sans inconvénient, supprimer l'allocation de la masse pour les journées d'absence, allocation comptée aujourd'hui à raison de 2 centimes par journée.

Après la mesure adoptée relativement aux masses, le Ministre a pensé devoir réduire, d'une manière peu sensible, les soldes, sans toutefois toucher à celles des sous-officiers, caporaux et brigadiers en général.

Les réductions sur la solde ont été calculées de manière à ne pas avoir d'effet rétroactif, mais à s'appliquer uniquement aux soldats qui entreront au service actif après le 1<sup>er</sup> janvier 1846.

Le Ministre a cru devoir proposer une deuxième exception à cette réduction : à l'instar de ce qui se fait dans l'artillerie et le génie, il a jugé qu'il serait utile qu'il y eût aussi, dans les compagnies d'infanterie et dans les escadrons de cavalerie, des soldats de première classe. L'avantage qui leur serait accordé serait celui de toucher l'ancienne solde ; c'est ainsi que les grenadiers, voltigeurs, chasseurs et fusiliers de première classe auraient 2 centimes en plus, et les cavaliers, ainsi que les conducteurs d'artillerie de 1<sup>re</sup> classe, 3 centimes en plus que ceux de 2<sup>e</sup> classe.

Le nombre de soldats de 1<sup>re</sup> classe a paru devoir être différent dans la compagnie de fusiliers et dans la compagnie d'élite ; il serait sur pied de paix, en général, dans les bataillons actifs, de :

8 par compagnie du centre, et de  
20 par compagnie d'élite.

---

La loi sur l'organisation de l'armée, et par suite le Budget portent encore les modifications suivantes, qui viennent augmenter le montant des dépenses :

1<sup>o</sup> La réunion des enfants de troupe de tous les corps en une seule compagnie, non-seulement nécessite la formation d'un cadre de compagnie, mais encore l'augmentation de la solde de ces enfants, celle dont ils jouissent aujourd'hui étant reconnue insuffisante pour subvenir à leur entretien ;

2° La création d'une 2° compagnie de discipline (pionniers), destinée, conformément au projet de loi sur le Code pénal militaire, à recevoir la plus grande partie des soldats condamnés aujourd'hui à la détention ;

3° La création d'une compagnie sédentaire de sous-officiers, destinée à faire un service sédentaire dans la capitale ou ailleurs.

Les dépenses de ce chef s'élèvent à fr. 43,886 50 c<sup>s</sup>.

D'un autre côté, le Ministre a cru devoir proposer quelques augmentations de traitement, par lesquelles viendront à cesser les nombreuses anomalies qui existent aujourd'hui ; l'augmentation des appointements des médecins a été citée ; les suivantes ont paru également justes :

a. Le traitement des capitaines de 1<sup>re</sup> classe, chargés des fonctions de quartier-maître, et celui des lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs a paru devoir être augmenté de 400 francs. Le travail important dont sont chargés ces officiers comptables, la grande responsabilité qui pèse sur eux et le cautionnement que l'on en a exigé, justifient suffisamment cet accroissement de dépense. Il est d'ailleurs à observer que les capitaines de 2<sup>e</sup> classe remplissant les fonctions de quartier-maître, jouissent déjà d'un supplément de traitement qui porte leur solde au taux de celle de capitaine de 1<sup>re</sup> classe ;

b. Le supplément de traitement donné aux adjudants-majors, diffère sensiblement d'un corps à l'autre. Ces officiers reçoivent aujourd'hui de ce chef :

	Dans L'INFANTERIE.	Dans LA CAVALERIE.	Dans L'ARTILLERIE.
Le capitaine de 2 <sup>e</sup> classe adjudant-major . . . . .	fr. 400 »	»	»
Le lieutenant adjudant-major. . . . .	600 »	» 600 »	» 250 »
Le sous-lieutenant adjudant-major . . . . .	500 »	» 600 »	» 500 »

Comme ces fonctions ont une importance à peu près équivalente dans les diverses armes et dans les divers grades, on a cru devoir égaliser ce supplément en le portant à 400 francs pour les lieutenants et sous-lieutenants adjudants-majors et instructeurs de toutes les armes, et pour les capitaines adjudants-majors d'infanterie, tant de 1<sup>re</sup> que de 2<sup>e</sup> classe.

Il est à remarquer que jusqu'ici le capitaine adjudant-major de 1<sup>re</sup> classe d'infanterie était le seul officier de cette catégorie, dans son arme, qui ne reçût pas d'augmentation de traitement, quoique l'obligation où il se trouve d'être monté exige des dépenses extraordinaires.

c. L'augmentation du chiffre des soldes, dans lequel on a compris le traitement entier des administrateurs d'habillement, porté jusqu'ici en partie sur les frais d'administration ; rien ne justifie cette complication, aujourd'hui que les administrateurs d'habillement font généralement partie du cadre d'activité.

#### CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1<sup>er</sup>. — *Solde de l'infanterie.*

Cet article a subi une diminution de 859,000 francs ; elle résulte :

1° De la suppression de deux compagnies dans chaque bataillon de réserve ;

2° De la diminution de la moyenne de l'effectif des compagnies dont il a été parlé plus haut.

3° De la réduction aux  $\frac{2}{5}$  de solde des officiers au-dessus du complet de la section d'activité et de celle de réserve ;

4° De la diminution d'un centime par jour sur la masse des caporaux et soldats, de deux centimes sur la solde des grenadiers de 1<sup>re</sup> classe, de quatre centimes sur celle des grenadiers de 2<sup>me</sup> classe, ainsi que d'un centime sur celle des voltigeurs et fusiliers qui seront incorporés à l'avenir ;

5° De la suppression des sapeurs, d'où il est résulté une économie assez considérable portant sur la solde d'un sergent, de deux caporaux et de dix-huit soldats par régiment, économie qui s'étend aussi à la masse de présence. etc., etc. ;

6° Du nouveau mode adopté pour l'administration des infirmeries, par suite duquel on a opéré un transfert d'environ 25,000 francs du présent article à l'art. 2, du chapitre IV.

Jusqu'ici les militaires traités dans les infirmeries étaient portés en revue dans leurs corps respectifs ; ils seront portés à l'avenir en revue dans ces infirmeries sur le même pied que les hommes séjournant dans les hôpitaux.

7° En outre, le chiffre des dépenses de cet article a subi diverses modifications, par suite des causes déjà mentionnées dans les notes précédentes.

#### CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — *Solde de la cavalerie.*

Cet article a été réduit de 276,000 francs. Cette réduction provient :

1° De la diminution de l'effectif des escadrons, qui a été porté de 120 à 115 hommes ;

2° D'une diminution de trois centimes par jour sur la solde des lanciers, chasseurs, guides et cuirassiers de 2<sup>me</sup> classe, qui seront incorporés par la suite ;

3° D'une réduction sur l'allocation de la masse d'habillement, d'un centime pour les chasseurs, de trois centimes pour les lanciers et les guides ;

4° De la diminution du traitement des lieutenants et sous-lieutenants adjudants-majors à nommer ;

5° De l'extinction des officiers dépassant le complet.

Il y a eu ensuite des augmentations et des diminutions pour les causes déjà mentionnées et provenant principalement du passage des enfants de troupe à l'article *infanterie*, des suppléments de traitement aux médecins de régiment, aux administrateurs d'habillement, aux vétérinaires, etc., et du transfert à l'art. 2 du chapitre IV des allocations accordées aux hommes traités dans les infirmeries.

#### CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 3. — *Solde de l'artillerie.*

La solde de l'artillerie a subi une diminution de 131,000 francs. Ce changement de chiffre est le résultat des modifications suivantes :

1° Par suite de la loi d'organisation de l'armée, on a supprimé un sous-lieutenant par batterie de siège ; toutefois on a, par contre, augmenté l'état-major de chaque régiment d'un lieutenant adjudant-major, et porté à quatre le nombre des sous-lieutenants et lieutenants des batteries à cheval. L'importance des batteries à cheval, dont l'effectif en hommes et en chevaux est plus considérable que celui des escadrons de cavalerie et, à peu près, le double de l'effectif des batteries montées, a également nécessité quelques légères augmentations dans les grades inférieurs des batteries à cheval.

D'après la loi d'organisation de l'armée, on a supprimé dans l'état-major de l'arme, trois commandants en résidence et cinq gardes d'artillerie. Par contre, la solde du garde d'artillerie de 3<sup>me</sup> classe a été portée au niveau de celle qui est proposée pour l'adjudant de place de 3<sup>me</sup> classe, et il en est résulté une augmentation de 110 francs; elle est suffisamment justifiée par une carrière limitée et par la responsabilité financière qui incombe aux gardes d'artillerie.

On a également augmenté respectivement de 150, de 100 et de 50 francs, la solde des conducteurs d'artillerie de 1<sup>re</sup>, de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> classe, pour la mettre plus en rapport avec la solde que reçoivent les sous-officiers des grades correspondants dans les régiments de l'arme.

2<sup>o</sup> On a effectué quelques diminutions dans l'effectif des batteries montées et, par contre, on a augmenté la force des batteries de siège, qui étaient en dessous même de l'effectif de la compagnie d'infanterie.

3<sup>o</sup> La masse d'habillement des brigadiers et canonniers à pied a été réduite d'un centime.

La solde des canonniers de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classe des batteries à cheval, des conducteurs de 2<sup>e</sup> classe et des canonniers de 2<sup>e</sup> classe à pied à incorporer par la suite, a été réduite de trois centimes; celle des canonniers de 1<sup>re</sup> classe à pied, des pontonniers, ouvriers, etc., de quatre centimes.

4<sup>o</sup> L'état major et deux compagnies de l'escadron du train ont été supprimés; on a incorporé les deux autres compagnies dans le 2<sup>me</sup> régiment d'artillerie. L'effectif de ces compagnies a subi quelques augmentations. La solde et la masse ont été soumises aux mêmes réductions que celles des canonniers conducteurs.

5<sup>o</sup> L'effectif des chevaux des batteries montées et des compagnies du train a été diminué, en outre, de 186 chevaux de trait, réduction dont il sera fait mention à l'article *masse de fourrages*.

6<sup>o</sup> Les allocations des hommes traités dans les infirmeries ont été transférées à l'art. 2 du chapitre IV.

7<sup>o</sup> L'effectif des sous-officiers et soldats de la compagnie d'ouvriers militaires et de celle d'ouvriers armuriers a subi une diminution.

Il y a ensuite des augmentations et diminutions pour les causes déjà mentionnées et provenant principalement du passage des enfants de troupe à l'article *infanterie*, des suppléments de traitement aux médecins de régiment, aux administrateurs d'habillement, aux vétérinaires, etc.

#### CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 4. — *Solde du génie.*

Cet article a subi une augmentation de 29,000 francs. Elle provient de l'exécution de la loi sur l'organisation de l'armée, qui porte l'état-major du régiment du génie au niveau des états-majors des autres régiments de l'armée, en y comprenant de plus un major, un sous-lieutenant officier-payeur et un médecin de bataillon. On a cru aussi devoir élever l'effectif des compagnies du régiment du génie, qui se trouvait inférieur à celui des compagnies d'infanterie.

Le traitement de quatre gardes du génie de 1<sup>re</sup> classe a été augmenté de 150 francs. Ces gardes porteront le titre de gardes principaux. Cette mesure est justifiée par la limite assez restreinte de la carrière de ces militaires.

Les réductions sur la masse et sur la solde ont été les mêmes que pour les hommes à pied de l'artillerie.

D'autres augmentations et diminutions proviennent, comme cela est déjà indiqué aux deux articles précédents, du passage des enfants de troupe à l'article *infanterie*, de divers suppléments de traitement et du transfert à l'article 2 du chapitre IV des allocations accordées aux hommes traités dans les infirmeries.

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 5. — *Solde de la gendarmerie.*

L'augmentation de 23,000 francs résulte de ce que l'effectif des hommes et des chevaux compris dans cet article est plus élevé que celui de 1843; par suite, le chiffre des vacances et congés a été réduit.

Il n'a pas été porté de colonel, vu que cette arme est aujourd'hui commandée par un général porté à la section 1<sup>re</sup>, art. 1<sup>er</sup>.

Par suite de la loi sur l'organisation de l'armée, on a ajouté à l'état-major du corps un capitaine administrateur d'habillement.

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 1. — *Masses des corps, frais divers et indemnités. — Masse de pain.*

La diminution sur la masse de pain comporte la somme de fr. 138,353 28 c<sup>ts</sup> et provient des réductions opérées sur l'effectif des différentes armes, et de ce que les hommes en traitement dans les infirmeries ne recevront plus le pain au compte de cette masse.

Par contre, il y a augmentation, par suite de la création d'une compagnie sédentaire de sous-officiers.

ART. 2. — *Masse de fourrages.*

Une réduction de 179,000 francs a été opérée sur cet article; elle provient de la suppression de deux compagnies du train, de la réduction dans le nombre de chevaux de trait de l'artillerie, de la suppression des chevaux des capitaines quartier-maîtres et des officiers-payeurs de la cavalerie et de l'artillerie; de la réduction à deux du nombre de rations de fourrages des majors de cavalerie, etc.

Enfin, on a augmenté, pour 1846, de 57,000 francs environ le chiffre des déductions pour les chevaux manquant à l'effectif, la remonte pouvant être différée jusque vers les derniers mois de l'année.

ART. 3. — *Masse d'entretien du harnachement.*

Cet article a subi une diminution de 20,000 francs, provenant de la réduction de l'effectif des chevaux de troupe, et pour le solde présumé disponible à cette masse dans les corps.

ART. 4. — *Masse de renouvellement de la buffleterie et du harnachement.*

Cet article a été augmenté d'environ 4,000 francs pour l'entretien des bonnets à poil des bataillons de grenadiers du régiment d'élite.

ART. 5. — *Masse de casernement des chevaux.*

La réduction de l'effectif des chevaux a produit une diminution de 7,146 francs.

ART. 6. — *Casernement des hommes.*

La diminution de fr. 37,232 80 c<sup>s</sup> provient de la réduction de l'effectif des sous-officiers et soldats. Il y a eu, par contre, une augmentation de fr. 1,762 70 c<sup>s</sup>, provenant en partie de la création d'une compagnie sédentaire de sous-officiers.

ART. 7. — *Frais de route des officiers.*

L'allocation a été fixée pour 1846, à 88,000 francs; en 1843 elle était de 100,000 francs, et en 1841, de 130,000 francs. Il y a donc sur cet article une nouvelle réduction de 12,000 francs.

ART. 8. — *Transports généraux et autres.*

Le chiffre de 60,000 francs est le même qu'en 1843. Il était de 75,000 francs en 1841.

ART. 9. — *Primes de rengagement.*

Cet article est porté à 3,000 francs; en 1843 il était de 4,000 francs, et en 1842 de 6,000 francs. Cette prime n'est allouée que dans la cavalerie et les armes spéciales.

ART. 10. — *Chauffage et éclairage des corps-de-garde.*

Cet article a été fixé à 63,000 francs. Il était de 75,000 francs en 1843. Il y a donc une nouvelle réduction de 12,000 francs.

ART. 11. — *Vivres de campagne. Logement et nourriture.*

L'allocation pour les troupes qui se rendront au camp de Beverloo a été calculée à raison de 30 jours de séjour et 8 jours de marche, aller et retour; celle du camp de Brasschaet, à raison de 21 jours de séjour et 10 jours de marche, aller et retour.

Quant aux troupes préposées à la garde du camp, leur effectif est augmenté, pendant l'hiver, de 150 hommes, et pendant l'été, de 50 hommes.

Nonobstant ces augmentations, on a réduit cet article de 3,500 francs, dans la prévision de diminutions éventuelles de l'effectif pendant ces diverses périodes.

ART. 12. — *Remonte.*

Depuis 1839, les pertes annuelles de chevaux ont dépassé les remotes; il est indispensable d'établir pour l'avenir, un juste équilibre entre les unes et les autres. Le chiffre auquel l'effectif des chevaux est aujourd'hui réduit, l'exige d'ailleurs impérieusement.

Jusqu'ici, les pertes ont été annuellement de  $\frac{1}{8}$  au moins, tandis que la remonte était calculée à  $\frac{1}{10}$  de l'effectif. Cette dernière proportion est d'ailleurs jugée insuffisante chez les autres nations. Elle est en France de  $\frac{1}{8}$ , et en Prusse de  $\frac{1}{9}$ . Depuis 1844, notre remonte a été calculée à raison de  $\frac{1}{9}$ , ce qui occasionne, y compris une légère augmentation dans le prix d'achat, un surcroît

de dépense de 29,670 francs. Encore est-il à craindre que malgré cette majoration, l'on ne puisse satisfaire entièrement aux besoins de l'armée.

Une autre augmentation de 12,000 francs environ est nécessaire pour mettre le Département de la Guerre à même d'accorder une prime de 100 francs environ par cheval né et élevé dans le pays. Cette prime est indépendante de celle fournie par le Département de l'Intérieur, laquelle est également de 100 francs par cheval.

#### ART. 13. — *Frais d'administration.*

Le supplément de traitement des administrateurs d'habillement était porté à cet article avant 1844 ; il a été transféré à l'article *traitement et solde*. La réduction opérée par suite de cette mesure s'élève à 22,000 francs. Toutefois, il est à observer qu'on n'a pas cru pouvoir faire de diminution de ce chef pour les régiments de cavalerie et d'artillerie, les allocations pour frais d'administration ayant toujours été insuffisantes dans ces corps.

Une diminution résulte aussi de la suppression de l'état-major de l'escadron du train et d'une sous-intendance militaire.

#### CHAPITRE III. — *École militaire.*

Le chiffre porté à ce chapitre est de 143,000 francs ; en 1843 il était de 150,000 francs. Toutefois, au moyen de l'allocation demandée depuis 1844, on a pu augmenter le traitement de quelques professeurs et employés. Cette augmentation a été réclamée en 1843 par la section centrale de la Chambre des Représentants, qui avait émis un vœu analogue en 1842.

On est parvenu à satisfaire à ce désir en ne remplissant pas quelques emplois devenus vacants, et en répartissant entre les autres professeurs les économies qui en sont résultées.

Les titres des professeurs civils à une augmentation étaient d'ailleurs suffisamment établis, si l'on compare leur traitement à celui des professeurs des universités.

Les suppléments de traitement accordés ont été répartis dans une juste proportion, en tenant compte de la classe des professeurs et de l'importance du travail de chacun d'eux.

#### CHAPITRE IV, ART. 2. — *Matériel du service de santé et des hôpitaux.*

##### SOLDE, SUPPLÉMENT DE SOLDE ET PAIN DES MILITAIRES MALADES.

Cet article a été augmenté de 47,700 francs, qui forment le montant de l'allocation accordée aux hommes traités dans les infirmeries, allocation qui a été imputée jusqu'ici sur les crédits de la solde des diverses armes. Ces crédits ont, par contre, subi une diminution plus qu'équivalente.

#### CHAPITRE V, ART. 1<sup>er</sup>. — *Matériel de l'artillerie.*

Le chiffre total des dépenses portées au Budget pour l'exercice 1846, présente une différence de 60,000 francs en moins sur la somme demandée au Budget de 1843. Cette différence porte sur les articles suivants :

§ 1<sup>er</sup>. Une réduction de 10,000 francs sur ce paragraphe résulte de la dimi-

nution des achats d'approvisionnements pour remplacer les objets consommés ou hors de service.

§ 2. En répartissant sur un plus grand nombre d'années la dépense nécessaire pour compléter l'approvisionnement général en amorces fulminantes, on a obtenu une réduction de 14,000 francs sur le crédit correspondant demandé en 1843.

§ 3. Cette allocation a déjà été augmentée de 20,000 francs en 1844, parce que, au moyen des 30,000 francs portés au Budget de 1843 pour fabrication de poudres de guerre, on ne parvenait pas à faire face à la consommation annuelle.

La nécessité de compléter progressivement les approvisionnements de guerre, qui sont loin d'être suffisants, a forcé le Ministre à porter encore de ce chef une nouvelle augmentation de 20,000 francs.

§ 4. Cet article présente une réduction de 31,117 francs, qui n'a été possible qu'en reportant les dépenses nécessaires sur un plus grand nombre d'années.

§ 5. La nécessité d'introduire dans l'armement de nos places et de nos côtes, les canons à bombes qui sont déjà en usage chez la plupart des puissances, n'a pas permis de réduire de plus de 20,000 francs les dépenses de la fonderie de canons. Cette réduction n'a été obtenue qu'en ajournant la fabrication d'une partie des bouches à feu et projectiles jugés nécessaires pour l'armement des places.

§ 6. Une diminution de 25,000 francs a été opérée sur les dépenses pour construction de matériel à l'arsenal d'Anvers, parce que la confection d'une partie des affûts et voitures jugés nécessaires a pu être ajournée, et qu'en conséquence, le personnel en ouvriers civils et militaires de l'établissement a été considérablement diminué.

#### CHAPITRE V, ART. 2. — *Matériel du génie.*

Les dépenses du matériel du génie ont paru susceptibles d'une réduction de 52,500 francs, comparées aux crédits alloués pour l'exercice 1843. Elles comprennent une somme de 137,500 francs pour constructions à faire au camp de Beverloo. Ces constructions sont indispensables, parce que les écuries et les casernes étant insuffisantes, un des régiments de cavalerie envoyés chaque année au camp, doit être cantonné dans les villages voisins; ce qui soulève de nombreuses réclamations de la part des habitants, est onéreux pour le trésor et peu favorable à la discipline et à l'instruction de la troupe.

Pour satisfaire à ce besoin sans dépasser le montant des sommes allouées les années précédentes pour le matériel du génie, on a ajourné des travaux d'une urgence moindre que la construction des logements nécessaires pour le campement complet de la cavalerie.

#### CHAPITRE VI. — *Traitements divers.*

TRAITEMENTS TEMPORAIRES, DE DISPONIBILITÉ, DE NON-ACTIVITÉ, DE RÉFORME, ET PENSIONS TEMPORAIRES.

Le montant de ce chapitre a pu être diminué de 9,700 francs, bien qu'on y ait ajouté une somme de 15,000 francs pour pensions civiles, qui, d'après la nouvelle loi sur la matière, doivent être payées par le Département de la Guerre,

et que le chiffre des pensions temporaires accordées et à accorder à des sous-officiers et soldats, ait été augmenté de 10,000 francs.

Les économies proviennent de ce qu'il a été possible de diminuer le nombre des officiers se trouvant dans la position de disponibilité, de non-activité et de réforme.

CHAPITRE VII. — *Dépenses imprévues.*

La réduction de fr. 3,654 37<sup>cs</sup> que ce chapitre a éprouvée provient de ce que le nombre de réfugiés politiques auxquels le Gouvernement alloue des subsides, est diminué.



TITRE VIII.  


## DÉVELOPPEMENTS

**Du Budget des Dépenses**

DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1846.  


<p style="text-align: center;">NUMERO des</p> <hr/> <p>articles de la loi</p> <p style="text-align: center;">d'articles ou de parag. des articles</p>	<p><b>CHAPITRES ET NATURE DES DEPENSES.</b></p>	
	<p><b>CHAPITRE PREMIER</b></p> <p><b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b></p>	
1	Traitement du Ministre	
2	— des employés	
3	• Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre	
4	Matériel du Ministère	
5	Dépôt de la guerre	
6	• Secours à d'anciens militaires et employés du Département de la Guerre, à des veuves et enfants mineurs	
	TOTAL DU CHAPITRE I <sup>r</sup>	fr
	<p><b>CHAPITRE II</b></p> <p><b>SOLDES ET MASSES. — FRAIS DIVERS DES CORPS.</b></p> <p><b>SECTION PREMIÈRE</b></p> <p><i>Solde de l'état-major</i></p>	
1	Etat major général	
2	• — des provinces et des places	
3	• Service de l'intendance militaire	
4	— de santé et administration des hôpitaux	
5	• Indemnités aux généraux, aux commandants des corps et officiers dans une position spéciale	
	TOTAL DE LA SECTION I <sup>re</sup>	fr
	<p><b>SECTION DEUXIÈME.</b></p> <p><i>Solde et habillement des diverses armes</i></p>	
1	• Infanterie	
2	• Cavalerie	
3	• Artillerie	
4	• Génie	
5	• Gendarmerie	
	TOTAL DE LA SECTION 2 <sup>me</sup>	fr

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1846.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1845.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1846.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1846.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"		
156,000 "	"	156,000 "	158,000 "	"	2,000 "		
17,000 "	"	17,000 "	15,000 "	2,000 "	"		
40,000 "	"	40,000 "	40,000 "	"	"		
19,000 "	"	19,000 "	19,000 "	"	"		
10,000 "	"	10,000 "	10,000 "	"	"		
265,000 "	"	265,000 "	265,000 "	2,000 "	2,000 "		
595,000 "	"	595,000 "	575,000 "	20,000 "	"		
274,537 70	"	274,537 70	226,756 50	47,601 20	"		
115,828 "	"	115,828 "	115,828 "	"	"		
560,075 50	"	560,075 50	507,125 25	52,950 25	"		
25,000 "	"	25,000 "	25,000 "	"	"		
1,568,259 20	"	1,568,259 20	1,247,707 75	120,551 45	"		
9,510,197 49	209,802 51	9,520,000 "	9,592,000 "	"	72,000 "		
2,954,157 60	25,862 40	2,958,000 "	3,019,000 "	"	61,000 "		
2,511,447 25	31,552 75	2,545,000 "	2,611,000 "	"	68,000 "		
681,375 50	4,626 50	686,000 "	687,000 "	"	1,000 "		
"	1,590,000 "	1,590,000 "	1,587,000 "	3,000 "	"		
15,437,155 84	1,859,844 16	17,297,000 "	17,496,000 "	3,000 "	202,000 "		

NUMÉRO des articles de la loi.	dévelop- pements des articles.	CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
<b>SECTION TROISIÈME.</b>		
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités.</i>		
1	»	Masse de pain . . . . .
2	»	— de fourrages . . . . .
3	»	— d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux . . . . .
4	»	— de renouvellement de la buffleterie et du harnachement . . . . .
5	»	— de casernement des chevaux . . . . .
6	»	— — des hommes . . . . .
7	»	Frais de route et de séjour des officiers . . . . .
8	»	Transports généraux et autres . . . . .
9	»	Primes de rengagement . . . . .
10	»	Chauffage et éclairage des corps-de-garde . . . . .
11	»	Vivres de campagne aux camps, logement et nourriture en route . . . . .
12	»	Remonte . . . . .
15	»	Frais de bureau et d'administration des corps . . . . .
TOTAL DE LA SECTION 3 <sup>me</sup> . . . . . fr.		
<b>Récapitulation du chapitre II.</b>		
SECTION 1 <sup>re</sup> . — Solde de l'état-major. . . . .		
— 2 <sup>me</sup> . — Solde et habillement des diverses armes. . . . .		
— 3 <sup>me</sup> . — Masses des corps, frais divers et indemnités . . . . .		
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.		
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>ÉCOLE MILITAIRE.</b>		
1	»	Traitements et indemnités . . . . .
2	»	Enseignement . . . . .
3	»	Solde des élèves . . . . .
4	»	Dépenses d'administration . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE III . . . . . fr.		

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1846.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1845.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1846.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1846.	Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
1,492,210 40	"	1,492,210 40	1,498,885 92	"	6,675 52		
2,691,000 "	"	2,691,000 "	2,691,000 "	"	"		
67,000 "	"	67,000 "	75,000 "	"	6,000 "		
74,000 "	"	74,000 "	70,000 "	4,000 "	"		
78,000 "	"	78,000 "	80,000 "	"	2,000 "		
621,715 40	"	621,715 40	619,950 70	1,762 70	"		
88,000 "	"	88,000 "	100,000 "	"	12,000 "		
60,000 "	"	60,000 "	60,000 "	"	"		
5,000 "	"	5,000 "	4,000 "	"	1,000 "		
65,000 "	"	65,000 "	75,000 "	"	12,000 "		
568,500 "	"	568,500 "	567,000 "	1,500 "	"		
544,670 "	"	544,670 "	524,100 "	20,570 "	"		
528,000 "	"	528,000 "	550,000 "	"	2,000 "		
6,279,095 80	"	6,279,095 80	6,292,956 62	27,852 70	41,675 52		
1,568,259 20	"	1,568,259 20	1,247,707 75	120,551 45	"		
15,457,155 84	1,850,844 16	17,297,000 "	17,496,000 "	5,000 "	202,000 "		
6,279,095 80	"	6,279,095 80	6,292,956 62	27,852 70	41,675 52		
25,084,508 84	1,850,844 16	24,944,555 "	25,056,644 57	151,584 15	245,675 52		
54,624 99	"	54,624 99	55,124 99	1,500 "	"		
67,149 55	"	67,149 55	64,852 61	2,316 72	"		
16,862 50	"	16,862 50	19,594 15	"	2,731 65		
24,565 18	"	24,565 18	24,448 27	"	85 09		
145,000 "	"	145,000 "	142,000 "	3,816 72	2,816 72		

NUMÉRO des articles de la loi.	développements des articles.	CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
<b>CHAPITRE IV.</b>		
MATÉRIEL DU SERVICE DE SANTÉ ET DES HÔPITAUX.		
1	»	Pharmacie centrale . . . . .
2	»	Solde, supplément de solde et pain des malades . . . . .
3	»	Loyer des bâtiments, réparations . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV . . . . . fr.
<b>CHAPITRE V.</b>		
MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE ET DU GÉNIE.		
1	»	Matériel de l'artillerie . . . . .
2	»	— du génie . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VI.</b>		
TRAITEMENTS DIVERS ET PENSIONS.		
1	»	Traitements temporaires de non-activité, réforme, etc. . . . .
2	»	— des aumôniers . . . . .
3	»	— d'employés temporaires . . . . .
4	»	Pensions civiles . . . . .
5	»	— de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI . . . . . fr.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
Unique.	»	Dépenses imprévues . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII . . . . . fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1846.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1845.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1846.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1846.	<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.		
94,000 "	"	94,000 "	94,000 "	"	"		
450,000 "	"	450,000 "	582,500 "	67,500 "	"		
25,500 "	"	25,500 "	25,000 "	500 "	"		
567,500 "	"	567,500 "	499,500 "	68,000 "	"		
501,575 "	58,427 "	540,000 "	520,000 "	20,000 "	"		
735,000 "	597,000 "	1,152,000 "	1,152,000 "	"	"		
1,256,575 "	455,427 "	1,692,000 "	1,672,000 "	20,000 "	"		
284,212 11	"	284,212 11	289,848 55	"	5,636 42		
52,500 "	"	52,500 "	52,500 "	"	"		
5,850 "	"	5,850 "	5,850 "	"	"		
15,000 "	"	15,000 "	10,969 "	4,051 "	"		
22,457 89	"	22,457 89	25,454 47	"	996 58		
360,000 "	"	360,000 "	362,602 "	4,051 "	6,655 "		
40,147 "	"	40,147 "	46,255 65	"	6,106 65		
40,147 "	"	40,147 "	46,255 65	"	6,106 65		

NUMÉROS des		CHAPITRES ET NATURE DES DÉPENSES.
Chapitres	Pages	
<i>Récapitulation.</i>		
I	186	Administration centrale
II	<i>Ib</i>	Soldes et masses — Frais divers des corps
III	188	Ecole militaire
IV	190	Matériel du service de santé et des hôpitaux
V	<i>Ib</i>	— de l'artillerie et du génie
VI	<i>Ib</i>	Traitements divers et pensions
VII	<i>Ib</i>	Dépenses imprévues
		<b>Totaux</b>
		fr

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1846.			CRÉDIT demandé POUR L'EXERCICE 1845.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1846.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1846.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		EN PLUS.	EN MOINS.	
265,000 »	»	265,000 »	265,000 »	2,000 »	2,000 »	
23,084,508 84	1,859,844 16	24,044,555 »	25,056,644 57	151,584 15	245,075 52	
145,000 »	»	145,000 »	142,000 »	5,816 72	2,816 72	
567,500 »	»	567,500 »	499,500 »	68,000 »	»	
1,256,575 »	455,427 »	1,692,000 »	1,672,000 »	20,000 »	»	
560,000 »	»	560,000 »	562,602 »	4,051 »	6,655 »	
40,147 »	»	40,147 »	46,255 65	»	6,106 65	
25,714,728 84	2,295,271 16	28,010,000 »	28,022,000 »	249,251 87	261,251 87	
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . . fr.				12,000 »		

194

# PIÈCES

SERVANT

**DE DÉVELOPPEMENTS AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE,**

**Pour l'exercice 1846.**



196

CHAPITRE PREMIER. — Administration centrale.

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT		DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1846.		Observations.
	NÉCESSAIRE POUR 1846.	DEMANDÉ POUR 1845.	En plus.	En moins.	
<b>Article Premier.</b>					
Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	21,000 »	»	»	
<b>Art. 2.</b>					
Traitement des fonctionnaires, employés, huissiers, ouvriers lithographes, gens de service, et indemnités aux employés temporaires . . . . .	156,000 »	158,000 »	»	2,000 »	
<b>Art. 3.</b>					
Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre. . . . .	17,000 »	15,000 »	2,000 »	»	
<b>Art. 4.</b>					
Fournitures de bureau, impressions, reliures, achats de livres, assurances et prises d'eau, chauffage et éclairage, entretien du mobilier et des locaux, ports de lettres, dépenses diverses . . . . .	40,000 »	40,000 »	»	»	
<b>Art. 5.</b>					
Reconnaisances militaires, achats d'instruments, alimentation de la bibliothèque et de la collection des cartes, etc.	19,000 »	19,000 »	»	»	
<b>Art. 6.</b>					
Secours à d'anciens militaires, à des veuves et enfants mineurs, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre.	10,000 »	10,000 »	»	»	
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>	<b>265,000 »</b>	<b>263,000 »</b>	<b>2,000 »</b>	<b>2,000 »</b>	
Différence. . . . .			»		

CHAPITRE II, SECTION 1<sup>re</sup>, ART. 1<sup>er</sup>. — *État-major général.*

GRADES.	INDICIF sur pied de paix		Nombre de DIVISIONS.	MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations	
	Hommes	Chevaux		Du INDIVIDUEL	Des SOMMES annuelles			
<b>Cadre des officiers généraux</b>								
SECTION D'ACTIVITÉ.								
Lieutenants-généraux . . . . .	9	56	15,140	16,900 »	152,100 »	560,900 »	a) Les généraux-majors en activité, des généraux d'artillerie, de état major, ainsi que le général major commandant la gendarmerie et l'adjoint major général sont portés à raison de 5 centimes les autres à 3 centimes sur le pied de paix	
Généraux-majors . . . . .	18	(à 62)	22,650	11,600 »	208,800 »			
	27	98	33,770					
SECTION DE RÉSERVE.								
Lieutenants généraux . . . . .	2	8	2,920	10,140 »	20,280 »	55,880 »		
Généraux-majors employés à un service seldentaire . . . . .	4	8	2,920	8,400 »	33,600 »			
	6	16	5,840					
<b>Corps d'état-major</b> (Un général major est compris dans le cadre des officiers généraux)								
Colonels . . . . .	5	6	2,190	8,400 »	25,200 »	196,700 »		
Lieutenants colonels . . . . .	5	6	2,190	6,500 »	18,900 »			
Majors . . . . .	5	10	5,650	5,500 »	27,500 »			
Capitaines { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	9	9	5,285	4,650 »	41,850 »			
{ de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	9	9	5,285	5,800 »	54,200 »			
Lieutenants . . . . .	9	9	5,285	2,950 »	26,550 »			
Sous-lieutenants . . . . .	9	9	5,285	2,500 »	22,500 »			
	47	58	21,170					
<b>Suppléments aux aides-de-camp et officiers d'ordonnance des commandants des divisions et brigades</b>								
Capitaines d'infanterie . . . . .	7	7	2,555	850 »	5,950 »		12,280 »	
Lieutenants — . . . . .	5	5	1,095	1,060 »	5,180 »			
Capitaines d'artillerie et du génie . . . . .	5	5	5,285	4,000 »	2,250 »			
Lieutenants d'artillerie et du génie . . . . .	2	2	1,095	450 »	900 »			
	19	19	10,030					
	80	182	66,450			625,760 »		
À DÉDUIRE Pour généraux en mission et pour congés. . . . .						25,770 05		
						597,989 05		
À déduire $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. . . . . fr						2,989 95		
RESTE . . . . .						595,000 »		
Le crédit demande pour 1845 s'élève à. . . . .						573,000 »		
Différence en plus au Budget de 1846. . . . . fr						20,000 »		

CHAPITRE II, SECTION 1<sup>re</sup>, ART. 2. — *État-major des provinces et des places.*

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		Nombre de HATIONS.	MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.	
	Hommes	Chevaux.		Du TRAITEMENT individuel.	Des SOMMES annuelles.			
<b>État-major des provinces.</b>								
Généraux-majors ou colonels . . . . .	5	10	5,650	8,400	42,000	47,760		
Supplément de traitement pour 9 lieutenants ou sous-lieutenants aides-de-camp des comman- dants de province . . . . .	"	9	5,285	640	5,760			
<b>État-major des places.</b>								
Commandants de place {	de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	9	9	5,285	6,500	56,700	212,700	
	de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	15	"	"	4,200	65,000		
	de 5 <sup>e</sup> — . . . . .	6	"	"	5,500	19,800		
Adjutants de place . . . . . {	de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	12	2	750	2,500	50,000		
	de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	12	2	750	2,100	25,200		
	de 5 <sup>e</sup> — . . . . .	10	"	"	1,800	18,000		
	69							
						A DÉDUIRE :	260,460	
						$\frac{1}{2}$ p. % pour médicam <sup>ts</sup> .	1,502 50	
						RESTE . . . . .	259,157 70	
<b>Portiers-consignes.</b>								
Portiers-consignes . . . . . {	de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20	"	"	260	5,200	15,200	
	de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	50	"	"	200	10,000		
	70	52	11,680					
<b>TOTAL . . . . . fr.</b>							274,557 70	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .							226,756 50	
Différence en plus au Budget de 1846. . . . . fr.							47,601 20	

CHAPITRE II, SECTION 1<sup>re</sup>, ART. 3. — *Service de l'intendance militaire.*

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		Nombre de RATIONS.	MONTANT du TRAITEMENT individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.				
<b>Intendants et sous-intendants.</b>						
Intendants militaires . . .	{ en chef . . . . .	1	2	750	11,600 »	11,600 »
	{ de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	565	8,400 »	8,400 »
	{ de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	4	4	1,460	6,500 »	25,200 »
Sous-intendants militaires	{ de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8	8	2,920	5,500 »	44,000 »
	{ de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	4	»	»	5,800 »	15,200 »
	{ adjoints . . . . .	4	»	»	2,500 »	10,000 »
		22				
<b>Officiers comptables des corps.</b> ( <i>Pour mémoire.</i> )						
Capitaines quartiers-maitres . . . . .	29	»	»	»	»	»
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs . . . . .	45	»	»	»	»	»
Capitaines, lieutenants et sous-lieutenants administrateurs d'habillement . . . . .	29	»	»	»	»	»
	103					
	125	15	5,475		114,400 »	
A déduire $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments . . . . .					572 »	
Reste . . . . fr.					115,828 »	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . fr.					115,828 »	
DIFFÉRENCE . . . . .					»	

CHAPITRE II, SECTION 1<sup>re</sup>, ART. 4. — *Service de santé et administration des hôpitaux.*

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		Nombre de RATIONS.	MONTANT du TRAITEMENT individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.				
<b>Service de santé des hôpitaux.</b>						
Inspecteur général . . . . .	1	2	750	11,600 »	11,600 »	
Médecins . . . . .	principaux . . . . .	4	»	6,500 »	25,200 »	
	de garnison . . . . .	7	»	5,500 »	58,500 »	
	de bataillon . . . . .	1	»	2,500 »	2,500 »	
	Adjoints . . . . .	20	»	2,100 »	42,000 »	
Pharmaciens . . . . .	principal . . . . .	1	»	4,650 »	4,650 »	
	de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	4	»	5,800 »	15,200 »	
	de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	8	»	2,500 »	20,000 »	
	de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	18	»	1,800 »	52,400 »	
Inspecteur vétérinaire . . . . .	1	1	565	4,650 »	4,650 »	
	65	5			196,700 »	
				A DÉDUIRE :	985 50	
				½ % p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .		
				RESTE . . . . .	195,716 50	
Élèves . . . . .	médecins . . . . .	8	»	600 »	4,800 »	
	pharmaciens . . . . .	4	»	600 »	2,400 »	
	12	»			7,200 »	
<b>Service de santé des corps.</b> (Pour mémoire).						
Médecins . . . . .	de régiment . . . . .	28	11	»	»	
	de bataillon . . . . .	61	11	»	»	
	adjoints . . . . .	5	5	»	»	
Vétérinaires . . . . .	de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	11	11	»	»	
	de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	9	9	»	»	
	de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	7	7	»	»	
	121	54				
Total du personnel du service de santé des hôpitaux et des corps . . . . .	198	57				
<b>Service administratif des hôpitaux.</b>						
Directeurs . . . . .	de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5	»	2,500 »	12,500 »	
	de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	5	»	1,800 »	9,000 »	
Sous-directeurs . . . . .	de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	8	»	1,400 »	11,200 »	
	de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	8	»	1,200 »	9,600 »	
	26	»	1,095		42,500 »	
				A DÉDUIRE :	211 50	
				½ % pour médicaments . . . . .		
				RESTE . . . . .	42,088 50	
				A REPORTER . . . . . fr.	245,005 »	

*Service de santé et administration des hôpitaux (suite).*

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		Nombre de RATIONS.	MONTANT du TRAITEMENT. individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.				
REPORT. . . . .	26	"	1,095	"	245,005 "	
<b>Service administratif des hôpitaux.</b>						
<i>(Suite.)</i>						
Commis . . . . .	de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5	"	1,000 "	5,000 "	
	de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	5	"	900 "	4,500 "	
Employés . . . . .	de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	40	"	"	18,980 "	à fr. 1 50 c.
	de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	41	"	"	16,461 50	à - 1 10 -
Infirmiers . . . . .	de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	70	"	"	22,995 "	à - 0 90 -
	de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	71	"	"	20,752 "	à - 0 80 -
Sœurs hospitalières . . . . .		55	"	800 "	26,400 "	
		265				
TOTAL du personnel du service administratif. . . . .	286	"	1,095	"	360,075 50	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . fr.					507,125 25	
Différence en plus au Budget de 1846 . . . . fr.					52,950 25	

CHAPITRE II, SECTION I<sup>re</sup>, ART. 5. — *Frais de représentation.*

DÉSIGNATION.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	<i>Observations.</i>
Indemnités aux généraux, commandants des corps, et officiers dans une position spéciale . . . . .	25,000 "	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .	25,000 "	
DIFFÉRENCE. . . . .	"	

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 1<sup>er</sup>. — *Arme de l'Infanterie. — Régiment d'élite.*

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.		
<b>OFFICIERS.</b>								
Colonel . . . . .	1	2	»	750	7,400	»	7,400	»
Lieutenant-colonel . . . . .	1	2	»	750	5,900	»	5,900	»
Majors . . . . .	5	9	»	5,285	5,050	»	25,250	»
Capitaine adjudant-major de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	»	565	5,700	»	5,700	»
Quartier-maître, capitaine de . . . . .	1	»	»	»	5,700	»	5,700	»
Adjudants-majors, lieutenants . . . . .	5	»	»	»	2,500	»	6,900	»
— sous-lieutenant . . . . .	1	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Officier-payeur, lieutenant . . . . .	1	»	»	»	2,500	»	2,500	»
— sous-lieutenant . . . . .	1	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Capitaine administrateur d'habillement . . . . .	1	»	»	»	5,500	»	5,500	»
Officier d'armement . . . . .	1	»	»	»	1,900	»	1,900	»
Lieutenant ou sous-lieutenant porte-drapeau . . . . .	1	»	»	»	1,900	»	1,900	»
Médecin de régiment de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	»	»	»	4,200	»	4,200	»
— de bataillon . . . . .	4	»	»	»	2,500	»	10,000	»
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	13	»	»	»	5,500	»	42,900	»
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	15	»	»	»	2,900	»	57,700	»
Lieutenants . . . . .	26	»	»	»	1,900	»	49,400	»
Sous-lieutenants . . . . .	26	»	»	»	1,600	»	41,600	»
	101	14	»	5,110	A DÉDUIRE :		252,050	»
					$\frac{1}{2}$ % p <sup>r</sup> médicaments.		1,260	25
					RESTE . . . . .		250,789	75
<b>TROUPE.</b>								
Adjudants sous-officiers . . . . .	5	»	1,825	»	»	2 71	4,945	75
Tambour-major . . . . .	1	»	565	»	»	1 97	719	05
Sergent-cornet . . . . .	1	»	565	»	»	1 72	627	80
Maître armurier . . . . .	1	»	565	»	»	1 99	726	55
— tailleur et cordonnier . . . . .	2	»	750	»	»	» 91	664	50
Musiciens d'état-major . . . . .	14	»	5,110	»	»	»	8,144	»
Caporaux tambours et cornets . . . . .	4	»	1,460	»	»	1 12	1,655	20
Sergents-majors . . . . .	26	»	9,400	»	»	2 04	19,559	60
Sergents . . . . .	108	»	59,420	»	»	1 72	67,802	40
— fourriers . . . . .	27	»	9,855	»	»	1 72	16,950	60
Caporaux . . . . .	160	»	58,400	»	»	» 96	56,064	»
Tambours et cornets . . . . .	52	»	18,980	»	»	» 85	16,155	»
Élèves-tambours et cornets . . . . .	8	»	2,920	»	»	» 68	1,985	60
Grenadiers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	240	»	87,600	»	»	» 75	65,948	»
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	508	»	148,920	»	»	» 71	105,755	20
Voltigeurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	240	»	87,600	»	»	» 75	65,948	»
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	408	»	148,920	»	»	» 71	105,755	20
	1705	»	622,525	»				
Haute paye pour chevrons . . . . .							3,020	50
Pour première mise de 600 hommes à 56 francs . . . . .							21,600	»
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier . . . . .							400	»
							560,149	55
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment d'élite . . . . .</b>							<b>810,959</b>	<b>50</b>

Douze régiments d'infanterie de ligne.

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
	Hommes	Chevaux	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.		
<b>OFFICIERS.</b>								
Colonels . . . . .	12	24	"	8,760	7,400	"	88,800	"
Lieutenants-colonels . . . . .	12	24	"	8,760	5,900	"	70,800	"
Majors . . . . .	48	84	"	50,660	5,050	"	242,400	"
Capitaines adjud.-majors de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	6	6	"	2,190	5,700	"	22,200	"
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	6	6	"	2,190	5,500	"	19,800	"
Quartiers-maitres, capit. de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	6	"	"	"	5,700	"	22,200	"
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	6	"	"	"	5,500	"	19,800	"
Adjudants-majors, lieutenants . . . . .	27	"	"	"	2,500	"	62,100	"
— sous-lieutenants. . . . .	9	"	"	"	2,000	"	18,000	"
Officiers-payeurs, lieutenants . . . . .	12	"	"	"	2,500	"	27,600	"
— sous-lieutenants . . . . .	12	"	"	"	2,000	"	24,000	"
Capitaines administrateurs d'habillement . . . . .	12	"	"	"	5,500	"	59,600	"
Officiers d'armement . . . . .	12	"	"	"	1,900	"	22,800	"
Lieutenants ou sous-lieutenants porteur de drapeau . . . . .	12	"	"	"	1,900	"	22,800	"
Médecins de régiment de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	6	"	"	"	4,200	"	25,200	"
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	6	"	"	"	5,800	"	22,800	"
— de bataillon . . . . .	56	"	"	"	2,500	"	90,000	"
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	120	"	"	"	5,500	"	596,000	"
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	120	"	"	"	2,900	"	348,000	"
Lieutenants . . . . .	240	"	"	"	1,900	"	456,000	"
Sous-lieutenants . . . . .	240	"	"	"	1,600	"	584,000	"
	960	144	"	52,560			2,424,900	"
					A DÉDUIRE :			
					1/2 % pour médicaments.		12,124 50	
					RESTE . . . . .		2,412,775 50	
<b>TROUPE.</b>								
Adjudants sous-officiers . . . . .	48	"	17,520	"	"	2 71	47,479 20	
Tambours-majors . . . . .	12	"	4,580	"	"	1 97	8,628 60	
Maitres armuriers . . . . .	12	"	4,580	"	"	1 99	8,716 20	
— tailleurs et cordonniers . . . . .	24	"	8,760	"	"	" 91	7,971 60	
Musiciens d'état-major . . . . .	168	"	61,520	"	"	"	97,728	"
Caporaux, tambours et cornets . . . . .	48	"	17,520	"	"	1 12	19,622 40	
Sergents-majors . . . . .	240	"	87,600	"	"	1 99	174,524	"
Sergents . . . . .	1008	"	567,920	"	"	1 67	614,426 40	
— fourriers . . . . .	252	"	91,980	"	"	1 67	155,606 60	
Caporaux . . . . .	1488	"	545,120	"	"	" 91	494,259 20	
Tambours et cornets . . . . .	480	"	175,200	"	"	" 80	140,160	"
Elèves-tambours et cornets . . . . .	96	"	55,040	"	"	" 68	25,827 20	
Grenadiers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	720	"	262,800	"	"	" 75	191,844	"
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	864	"	515,360	"	"	" 71	225,905 60	
Voltigeurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	720	"	262,800	"	"	" 75	191,844	"
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	864	"	515,360	"	"	" 71	225,905 60	
Fusiliers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1152	"	420,480	"	"	" 70	294,536	"
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	5184	"	1,892,160	"	"	" 68	1,286,668 80	
	15580	"	4,885,700	"				
Haute paye pour chevrons . . . . .							26,061	"
Pour première mise de 4,656 hommes à 56 francs. . . . .							167,016	"
— indemnité aux sous-officiers promus au grade d'officier. . . . .							4,800	"
							4,401,710 40	
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour les 12 régiments d'infanterie. . . . .</b>							<b>6,814,485 90</b>	

## Trois régiments de chasseurs à pied.

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.		
<b>OFFICIERS.</b>								
Colonels . . . . .	3	6	»	2,190	7,400	»	22,200	»
Lieutenants-colonels. . . . .	3	6	»	2,190	5,900	»	17,700	»
Majors . . . . .	12	21	»	7,605	5,050	»	60,600	»
Capitaines adjudants-majors de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	1	1	»	565	3,700	»	3,700	»
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2	2	»	750	3,500	»	6,600	»
Quartier-maitre, capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	»	»	»	3,700	»	3,700	»
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2	»	»	»	3,500	»	6,600	»
Adjudants-majors, lieutenants. . . . .	6	»	»	»	2,500	»	13,800	»
— sous-lieutenants . . . . .	3	»	»	»	2,000	»	6,000	»
Officiers-payeurs, lieutenants. . . . .	3	»	»	»	2,500	»	6,900	»
— sous-lieutenants . . . . .	3	»	»	»	2,000	»	6,000	»
Capitaines administrateurs d'habillement. . . . .	3	»	»	»	3,500	»	9,900	»
Officiers d'armement. . . . .	3	»	»	»	1,900	»	5,700	»
Médecins de régiment de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	»	»	»	4,200	»	4,200	»
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2	»	»	»	3,800	»	7,600	»
— de bataillon . . . . .	9	»	»	»	2,500	»	22,500	»
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	30	»	»	»	3,500	»	99,000	»
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	50	»	»	»	2,900	»	87,000	»
Lieutenants . . . . .	60	»	»	»	1,900	»	114,000	»
Sous-lieutenants . . . . .	60	»	»	»	1,600	»	96,000	»
	257	36	»	15,140			599,700	»
					A DÉDUIRE :			
					$\frac{1}{2}$ % p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .		2,998 50	
					RESTE. . . . .		596,701 50	
<b>TROUPE.</b>								
Adjudants sous-officiers. . . . .	12	»	4,580	»	»	2 71	11,869 80	
Sergents cornets . . . . .	3	»	1,095	»	»	1 97	2,157 15	
Maitres armuriers . . . . .	3	»	1,095	»	»	1 99	2,179 05	
— tailleurs et cordonniers . . . . .	6	»	2,190	»	»	» 91	1,992 90	
Musiciens d'état-major . . . . .	42	»	13,530	»	»	»	24,452 »	
Caporaux cornets. . . . .	9	»	3,285	»	»	1 12	3,679 20	
Sergents-majors . . . . .	60	»	21,900	»	»	1 99	43,581 »	
Sergents . . . . .	252	»	91,980	»	»	1 67	153,606 60	
— fourriers . . . . .	63	»	22,995	»	»	1 67	58,401 65	
Caporaux . . . . .	372	»	133,780	»	»	» 91	123,559 80	
Cornets. . . . .	120	»	43,800	»	»	» 80	53,040 »	
Elèves-cornets. . . . .	24	»	8,760	»	»	» 68	5,956 80	
Carabiniers de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	360	»	151,400	»	»	» 75	95,922 »	
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	486	»	177,590	»	»	» 71	125,946 90	
Chasseurs de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	312	»	113,880	»	»	» 70	79,716 »	
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	1,580	»	503,700	»	»	» 68	542,516 »	
	3,504	»	1,278,960	»				
Haute paye pour chevrons. . . . .							7,044 50	
Pour première mise de 1,200 hommes à 36 francs. . . . .							43,200 »	
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier . . . . .							1,200 »	
							1,142,001 50	
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour les trois régiments de chasseurs à pied . . . . .</b>							<b>1,758,702 85</b>	

*Cadre de réserve.*

GRADES.	EFFECTIF.	MONTANT DES $\frac{1}{5}$ DU TRAITEMENT ANNUEL.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	<i>Observations.</i>
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	32	2,200 "	70,400 "	
Lieutenants . . . . .	32	1,266 67	40,533 44	
	64	A DÉDUIRE : $\frac{1}{5}$ % p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .	110,933 44 554 66	
RESTE. . . . . fr.			110,378 78	

*Compagnie sédentaire de sous-officiers.*

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE de journées de SOUS-OFFICIERS et SOLDATS.	MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
			Du traitement individuel.	De la solde et habillement par jour.		
<b>OFFICIERS.</b>						
Capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	»	3,500	»	3,500	»
Lieutenant . . . . .	1	»	1,900	»	1,900	»
Sous-lieutenant . . . . .	1	»	1,600	»	1,600	»
	5	»	A DÉDUIRE :		6,800	»
			$\frac{1}{2}$ % p. médicam <sup>ts</sup> .		54	»
			RESTE . . . fr.		6,766	»
<b>TROUPE.</b>						
Sergent-major . . . . .	1	565	»	2 30	859	50
Sergents . . . . .	6	2,190	»	1 80	5,942	»
— fourrier . . . . .	1	565	»	1 80	657	»
Sous-officiers . . . . .	60	21,900	»	1 40	30,660	»
Tambours . . . . .	2	750	»	1 40	1,022	»
	70	25,550			37,120	50
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie sédentaire de sous-officiers. . . . . fr.</b>					<b>45,886</b>	<b>50</b>

*Deux compagnies sédentaires de fusiliers.*

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE de journées de SOUS-OFFICIERS et SOLDATS.	MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
			Du TRAITEMENT individuel.	De LA SOLGE et HABILLEMENT par jour.		
<b>OFFICIERS.</b>						
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	»	3,500 »	»	6,600 »	
Lieutenants . . . . .	2	»	1,900 »	»	3,800 »	
Sous-lieutenants . . . . .	4	»	1,600 »	»	6,400 »	
	8	»	À DÉDUIRE :		16,800 »	
			$\frac{1}{2}$ p. % p <sup>r</sup> les médicam <sup>ts</sup> .		84 »	
			RESTE . . . . fr.		16,716 »	
<b>TROUPE.</b>						
Sergents-majors . . . . .	2	750	»	1 90	1,452 70	
Sergents . . . . .	8	2,020	»	1 67	4,876 40	
— fourriers . . . . .	2	750	»	1 67	1,219 10	
Caporaux . . . . .	52	11,680	»	» 91	10,628 80	
Tambours . . . . .	4	1,460	»	» 80	1,168 »	
Fusiliers . . . . .	52	11,680	»	» 70	8,176 »	
{ de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .						
{ de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	168	61,520	»	1 68	41,697 60	
	248	90,520			69,218 60	
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour les deux compagnies sédentaires de fusiliers. . . . . fr.</b>					<b>85,934 60</b>	

*Division de discipline.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 4846.	Observations.
	Hommes	Chevaux	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du TRAITEMENT individuel.	de la solde et habillement par jour.		
<b>OFFICIERS.</b>								
Major . . . . .	1	1	»	305	5,050	»	5,050	»
Sous-lieutenant officier-payeur . . .	1	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	»	»	»	3,500	»	6,000	»
Lieutenants . . . . .	4	»	»	»	1,900	»	7,600	»
Sous-lieutenants . . . . .	4	»	»	»	1,600	»	6,400	»
	12	1	»	305	A DÉDUIRE :		27,050	»
					1/2 % pour médicaments.		158	25
					RESTE . . .		27,511	75
<b>TROUPE.</b>								
Sergents-majors . . . . .	2	»	750	»	»	2 04	1,489	20
Sergents . . . . .	16	»	5,840	»	»	1 72	10,044	80
— fourriers . . . . .	2	»	730	»	»	1 72	1,255	60
Caporaux . . . . .	24	»	8,760	»	»	» 96	8,409	60
Tambours . . . . .	4	»	1,460	»	»	» 80	1,168	»
Soldats . . . . .	400	»	146,000	»	»	» 52	75,920	»
	448	»	165,520	»			98,287	20
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour la division de discipline . . . . . fr.</b>							125,798	95

*Compagnie d'enfants de troupe.*

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE DE JOURNÉES de SOUS-OFFICIERS et soldats.	MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
			du TRAITEMENT individuel.	De LA SOLDE et HABILLEMENT par jour.		
<b>OFFICIERS.</b>						
Capitaine . . . . .	1	»	3,500	»	3,500	»
Lieutenants . . . . .	2	»	1,900	»	3,800	»
Sous-lieutenants . . . . .	2	»	1,600	»	3,200	»
	5	»	A DÉDUIRE :		10,500	»
			$\frac{1}{3}\%$ pour médicaments.		51 50	
			RESTE . . .		10,248 50	
<b>TROUPE.</b>						
Sergent-major . . . . .	1	365	»	1 99	726 55	
Sergents . . . . .	8	2,920	»	1 67	4,876 40	
— fourrier . . . . .	1	365	»	1 67	609 55	
Caporal-tambour . . . . .	1	365	»	1 12	408 80	
Enfants de troupes. } <ul style="list-style-type: none"> <li>1 caporal-fourrier . . . . .</li> <li>16 caporaux . . . . .</li> <li>4 tambours . . . . .</li> </ul>	1	365	»	» 60	219	»
	16	5,840	»	» 60	5,504	»
	4	1,460	»	» 55	803	»
229 enfants . . . . .	229	83,585	»	» 50	41,792 50	
250	261	95,265				
A DÉDUIRE pour les enfants de troupe. . . . .	250	50,416	à $\frac{1}{3}$ de la ration.			
Reste . . . . .	11	64,849			52,959 60	
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie d'enfants de troupe. . . . . fr.</b>					<b>65,188 10</b>	

## RÉCAPITULATION de la dépense pour traitement et solde des troupes d'infanterie.

DÉSIGNATION DES CORPS.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.			NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CÉRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Chevaux.	De sous-officiers et SOLDATS.	De chevaux.	Du TRAITEMENT des OFFICIERS.	Du LA SOLDE ET HABILLEMENT de la troupe.	
Régiment d'élite. . . . .	101	1,705	14	622,525	5,110	250,789 75	560,149 55	810,939 50
Douze régiments d'infanterie. . . . .	960	15,580	144	4,885,700	52,560	2,412,775 50	4,401,710 40	6,814,485 90
Trois régiments de chasseurs à pied. . . . .	257	3,504	36	1,278,960	15,140	596,701 50	1,142,001 35	1,758,702 85
Cadre de réserve. . . . .	64	"	"	"	"	110,378 78	"	110,578 78
Compagnie sédentaire de sous-officiers. . . . .	5	70	"	25,550	"	6,766 "	57,120 50	45,886 50
Deux compagnies sédentaires de fusiliers. . . . .	8	218	"	90,520	"	16,716 "	60,218 60	85,954 60
Division de discipline. . . . .	12	448	1	165,520	565	27,511 75	98,287 20	125,798 95
Compagnie d'enfants de troupe. . . . .	5	11	"	64,849	"	10,248 50	52,959 60	65,188 10
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>1590</b>	<b>19,566</b>	<b>195</b>	<b>7,129,424</b>	<b>71,175</b>	<b>5,451,887 78</b>	<b>6,561,437 20</b>	<b>9,795,514 98</b>
Enfants de troupe. . . . .		250						
A DÉDUIRE : Pour les journées de marche et au camp, 414,870 journées à 21 centimes . . . . . fr. 87,122 70								} 485,117 40
— les militaires traités dans les hôpitaux, 515,000 — à 68 — . . . . . 214,200 "								
— pertes de l'effectif et congés . . . . . 181,794 79								
<b>TOTAL des dépenses ordinaires. . . . . fr.</b>								<b>9,510,197 49</b>
<b>DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.</b>								
Pour surplus de traitements à 49 lieutenants et sous-lieutenants adjudants-majors actuellement existants, à 200 francs . . . . . fr. 9,800 "								} 168,618 71
Pour 15 capitaines de 1 <sup>re</sup> classe qui se trouvent momentanément au-dessus du complet, à $\frac{2}{3}$ du traitement, soit 2,200 francs . . . . . 55,000 "								
Pour 14 capitaines de 2 <sup>e</sup> classe qui se trouvent momentanément au-dessus du complet, à $\frac{2}{3}$ du traitement, soit fr. 1,955 55 c. . . . . 27,066 62								
Pour 54 lieutenants qui se trouvent momentanément au-dessus du complet, à $\frac{2}{3}$ du traitement, soit fr. 1,266 66 c. . . . . 45,066 44								
— 55 sous-lieutenants qui se trouvent momentan. au-dessus du complet, à $\frac{2}{3}$ du traitement, soit fr. 1,066 66 c. . . . . 58,552 98								
<b>109,466 04</b>								
A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. . . . . fr. 847 53								
Pour surplus de solde aux soldats en activité de service avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1846,								
Savoir : Grenadiers et carabiniers. . . . . 510,705 journées à 4 centimes . . . . . fr. 12,428 20								} 41,185 80
— — — — — 416,100 — à 2 — . . . . . 8,522 "								
Voltigeurs . . . . . 510,705 — à 1 — . . . . . 5,107 05								
Fusiliers, chasseurs, élèves-tambours et cornets. 1,752,655 — à 1 — . . . . . 17,526 55								
<b>TOTAL des dépenses extraordinaires. . . . .</b>								<b>209,802 51</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour l'arme de l'infanterie. . . . .</b>								<b>9,520,000 "</b>
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .								<b>9,592,000 "</b>
Différence en moins au Budget de 1846. . . . .								<b>72,000 "</b>

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 2. — *Arme de la Cavalerie. — Deux régiments de chasseurs à cheval.*

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations
	Hommes.	Chevaux.	de sous-officiers et soldats	DE CHEVAUX		du traitement individuel	de la solde et habillement par jour.		
				d'officiers	de troupe.				
<b>OFFICIERS.</b>									
Colonels . . . . .	2	0	"	2,190	"	3,400	"	16,800	"
Lieutenants-colonels . . . . .	2	0	"	2,190	"	6,500	"	12,600	"
Majors . . . . .	6	12	"	4,580	"	5,500	"	55,000	"
Capitaines adjudants-majors . . . . .	2	4	"	1,460	"	3,800	"	7,600	"
Lieutenants . . . . .	2	4	"	1,460	"	3,350	"	6,700	"
Capitaines instructeurs . . . . .	2	4	"	1,460	"	3,800	"	7,600	"
Quartier-maître, capit. de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	"	"	"	"	3,700	"	3,700	"
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	1	"	"	"	"	3,500	"	3,500	"
Lieutenant officier-payeur . . . . .	1	"	"	"	"	2,500	"	2,500	"
Sous-lieutenant officier-payeur . . . . .	1	"	"	"	"	2,000	"	2,000	"
Capitaines administrateurs d'habillement . . . . .	2	"	"	"	"	3,300	"	6,600	"
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard . . . . .	2	4	"	1,460	"	2,950	"	5,900	"
Médecin de régiment de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	"	365	"	4,200	"	4,200	"
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	1	1	"	365	"	3,800	"	3,800	"
— de bataillon . . . . .	2	2	"	730	"	2,500	"	5,000	"
— adjoints . . . . .	2	2	"	730	"	2,100	"	4,200	"
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	2	"	730	"	3,350	"	6,700	"
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2	2	"	730	"	2,500	"	5,000	"
— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	2	2	"	730	"	1,800	"	3,600	"
Capitaines commandants . . . . .	12	24	"	8,760	"	4,650	"	55,800	"
— en second . . . . .	12	24	"	8,760	"	3,800	"	45,600	"
Lieutenants . . . . .	24	48	"	17,520	"	2,950	"	70,800	"
Sous-lieutenants . . . . .	24	48	"	17,520	"	2,500	"	60,000	"
	108	196	"	71,540	"	A DÉDUIRE . . . . .		572,800	"
						$\frac{1}{2}\%$ p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .		1,864	"
						RESTE . . . . .		570,936	"
<b>TROUPE.</b>									
Adjudants sous-officiers . . . . .	6	6	2,190	"	2,190	"	2 92	6,394 80	
Trompettes-majors . . . . .	2	2	750	"	750	"	2 29	1,671 70	
— brigadiers . . . . .	2	2	750	"	750	"	1 88	1,572 40	
Maîtres armuriers . . . . .	2	"	750	"	"	"	2 52	1,859 60	
— tailleurs, bottiers et selliers . . . . .	6	"	2,190	"	"	"	" 99	2,168 10	
Maréchaux-des-logis-chefs . . . . .	14	12	5,110	"	4,580	"	2 52	12,877 20	
— des-logis . . . . .	80	72	29,200	"	26,280	"	2 09	61,028 "	
— — fourriers . . . . .	14	12	5,110	"	4,580	"	2 09	10,679 00	
Brigadiers . . . . .	144	144	52,560	"	52,560	"	1 20	65,072 "	
Trompettes . . . . .	36	36	15,140	"	15,140	"	1 67	21,945 80	
Maréchaux ferrants . . . . .	24	"	8,760	"	"	"	" 96	8,409 60	
Chasseurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	180	"	65,700	"	"	"	" 99	65,045 "	
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	900	924	528,500	"	557,260	"	" 96	515,560 "	
	1410	1210	514,650	"	441,650				
Haute paye pour chevrons . . . . .								5,858 25	
Pour première mise de 216 hommes à 50 francs . . . . .								10,800 "	
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier . . . . .								1,000 "	
								589,518 35	
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour les deux régiments de chasseurs à cheval . . . . .</b>								<b>960,454 35</b>	

## Deux régiments de lanciers.

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.	
	sur picul de paix.		de sous- officiers et soldats.	de chevaux		du traitement individuel.			de la solde et habillem. par jour.
	Hommes.	Chevaux.		d'officiers.	de troupe.				
<b>OFFICIERS.</b>									
Colonels . . . . .	2	6	»	2190	»	8,400	»	16,800	»
Lieutenants-colonels . . . . .	2	6	»	2190	»	6,300	»	12,600	»
Majors . . . . .	6	12	»	4580	»	5,500	»	55,000	»
Capitaines adjudants-majors . . . . .	2	4	»	1460	»	3,800	»	7,600	»
Lieutenants . . . . .	2	4	»	1460	»	3,550	»	6,700	»
Capitaines instructeurs . . . . .	2	4	»	1460	»	3,800	»	7,600	»
Quartier-maître, capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	»	»	»	»	3,700	»	3,700	»
— — — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	1	»	»	»	»	3,500	»	3,500	»
Lieutenant officier-payeur . . . . .	1	»	»	»	»	2,300	»	2,300	»
Sous-lieutenant officier-payeur . . . . .	1	»	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Capitaines administrateurs d'habillement . . . . .	2	»	»	»	»	3,500	»	6,600	»
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard . . . . .	2	4	»	1460	»	2,950	»	5,900	»
Médecin de régiment de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	»	365	»	4,200	»	4,200	»
— — — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	1	1	»	365	»	3,800	»	3,800	»
— de bataillon . . . . .	2	2	»	750	»	2,500	»	5,000	»
— adjoints . . . . .	2	2	»	750	»	2,100	»	4,200	»
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	2	»	750	»	3,550	»	6,700	»
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	2	2	»	750	»	2,500	»	5,000	»
— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	2	2	»	750	»	1,800	»	3,600	»
Capitaines commandants . . . . .	12	24	»	8760	»	4,650	»	55,800	»
— en second . . . . .	12	24	»	8760	»	3,800	»	45,600	»
Lieutenants . . . . .	24	48	»	17320	»	2,950	»	70,800	»
Sous-lieutenants . . . . .	24	48	»	17320	»	2,500	»	60,000	»
	108	196	»	71540	»			572,800	»
						A DÉDUIRE :			
						1/2 % p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .		1,864	»
						RESTE . . . . .		570,936	»
<b>TROUPE.</b>									
Adjudants sous-officiers . . . . .	6	6	2,190	»	2190	»	2 92	6,594 80	
Trompettes majors . . . . .	2	2	750	»	750	»	2 29	1,671 70	
— brigadiers . . . . .	2	2	750	»	750	»	1 88	1,372 40	
Maitres armuriers . . . . .	2	»	750	»	»	»	2 52	1,859 60	
— tailleurs, bottiers et selliers . . . . .	6	»	2,190	»	»	»	» 99	2,168 10	
Maréchaux-des-logis-chefs . . . . .	14	12	5,110	»	4580	»	2 52	12,877 20	
Maréchaux-des-logis . . . . .	80	72	29,200	»	26280	»	2 09	61,028	»
— fourriers . . . . .	14	12	5,110	»	4580	»	2 09	10,679 90	
Brigadiers . . . . .	144	144	52,560	»	52560	»	1 20	63,072	»
Trompettes . . . . .	56	56	13,140	»	13140	»	1 67	21,945 80	
Maréchaux ferrants . . . . .	24	»	8,760	»	»	»	» 96	8,409 60	
Lanciers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	180	»	63,700	»	»	»	» 99	63,045	»
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	900	924	328,500	»	337260	»	» 96	315,560	»
	1410	1210	514,650	»	441650				
Haute paye pour chevrons . . . . .								4,361 75	
Pour première mise de 216 hommes à 50 francs . . . . .								10,800	»
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier . . . . .								1,000	»
								588,021 85	
TOTAL GÉNÉRAL pour les deux régiments de lanciers . . . . . fr.								958,957 85	

Deux régiments de cuirassiers.

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
	sur pied de paix.		de sous- officiers et soldats.	de chevaux		du traitement individuel.	de la solde et habillem <sup>t</sup> par jour.		
	Hommes.	Chevaux.		d'officiers	de troupe				
<b>OFFICIERS.</b>									
Colonels . . . . .	2	0	"	2190	"	8,400	"	16,800	"
Lieutenants-colonels . . . . .	2	0	"	2190	"	6,500	"	12,600	"
Majors . . . . .	4	8	"	2920	"	5,500	"	22,000	"
Capitaines adjudants-majors. . . . .	2	4	"	1460	"	5,800	"	7,600	"
Lieutenants . . . . .	2	4	"	1460	"	5,550	"	6,700	"
Capitaines instructeurs . . . . .	2	4	"	1460	"	5,800	"	7,600	"
Quartier-maître, capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	"	"	"	"	5,700	"	5,700	"
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	1	"	"	"	"	5,500	"	5,500	"
Lieutenant officier-payeur . . . . .	1	"	"	"	"	2,500	"	2,500	"
Sous-lieutenant officier-payeur . . . . .	1	"	"	"	"	2,000	"	2,000	"
Capitaines administrateurs d'habillement . . . . .	2	"	"	"	"	5,500	"	6,600	"
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard . . . . .	2	4	"	1460	"	2,950	"	5,900	"
Médecin de régiment de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	"	505	"	4,200	"	4,200	"
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	1	1	"	505	"	5,800	"	5,800	"
— de bataillon . . . . .	2	2	"	750	"	2,500	"	5,000	"
Vétérinaires de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	2	"	750	"	5,550	"	6,700	"
— de 5 <sup>e</sup> — . . . . .	2	2	"	750	"	1,800	"	3,600	"
Capitaines commandants . . . . .	8	16	"	5840	"	4,650	"	57,200	"
— en second. . . . .	8	16	"	5840	"	5,800	"	50,400	"
Lieutenants . . . . .	16	52	"	11680	"	2,950	"	47,200	"
Sous-lieutenants . . . . .	16	52	"	11680	"	2,500	"	40,000	"
	78	140	"	51100	"			275,200	"
						A DÉDUIRE :			
						½ % p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .		1,576	"
						RESTE . . . .		273,824	"
<b>TROUPE.</b>									
Adjudants sous-officiers . . . . .	4	4	1,460	"	1460	"	2 92	4,265 20	
Trompettes majors. . . . .	2	2	750	"	750	"	2 29	1,671 70	
— brigadiers. . . . .	2	2	750	"	750	"	1 88	1,572 40	
Maîtres armuriers . . . . .	2	"	750	"	"	"	2 52	1,859 60	
— tailleurs, bottiers et selliers. . . . .	6	"	2,190	"	"	"	" 99	2,168 10	
Maréchaux-des-logis-chefs . . . . .	10	8	5,650	"	2920	"	2 52	9,198 "	
Maréchaux-des-logis . . . . .	56	48	20,440	"	17520	"	2 09	42,719 60	
— fourriers . . . . .	10	8	5,650	"	2920	"	2 09	7,628 50	
Brigadiers . . . . .	96	96	55,040	"	55040	"	1 20	42,048 "	
Trompettes . . . . .	24	24	8,760	"	8760	"	1 67	14,629 20	
Maréchaux-ferrants . . . . .	16	"	5,840	"	"	"	" 96	5,606 40	
Cuirassiers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	120	"	45,800	"	"	"	" 99	45,562 "	
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	600	616	219,000	"	224840	"	" 96	210,240 "	
	948	808	546,020	"	294920				
Haute paye pour chevrons . . . . .								2,664 50	
Pour première mise de 140 hommes à 50 francs . . . . .								7,000 "	
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier . . . . .								1,000 "	
								397,411 20	
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour les deux régiments de cuirassiers. . . . . fr.</b>								<b>671,235 20</b>	

## Régiment des guides.

GRADES.	EFFECTIF		NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
	sur pied de paix.		de sous- officiers et soldats.	de chevaux		du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.		
	Hommes.	Chevaux.		d'officiers	de troupe				
<b>OFFICIERS.</b>									
Colonel . . . . .	1	3	»	1095	»	8,400	»	8,400	»
Lieutenant-colonel . . . . .	1	3	»	1095	»	6,500	»	6,500	»
Majors . . . . .	3	6	»	2190	»	5,500	»	16,500	»
Capitaine adjudant-major . . . . .	1	2	»	750	»	3,800	»	3,800	»
Lieutenant . . . . .	7	12	»	750	»	3,550	»	5,550	»
Capitaine instructeur . . . . .	1	2	»	750	»	3,800	»	3,800	»
Quartier-maître, capitaine de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	»	»	»	»	3,500	»	3,500	»
Sous-lieutenant officier-payeur . . . . .	1	»	»	»	»	2,000	»	2,000	»
Capitaine administrateur d'habillement . . . . .	1	»	»	»	»	3,500	»	3,500	»
Lieutenant ou sous-lieutenant porte-étendard . . . . .	1	2	»	750	»	2,950	»	2,950	»
Médecin de régiment de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	»	565	»	4,200	»	4,200	»
— de bataillon . . . . .	1	1	»	565	»	2,500	»	2,500	»
— adjoint . . . . .	1	1	»	565	»	2,100	»	2,100	»
Vétérinaire de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	»	565	»	3,550	»	3,550	»
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	1	1	»	565	»	2,500	»	2,500	»
— de 3 <sup>e</sup> — . . . . .	1	1	»	565	»	1,800	»	1,800	»
Capitaines commandants . . . . .	6	12	»	4580	»	4,650	»	27,900	»
— en second . . . . .	6	12	»	4580	»	3,800	»	22,800	»
Lieutenants . . . . .	12	24	»	8760	»	2,950	»	35,400	»
Sous-lieutenants . . . . .	12	24	»	8760	»	2,500	»	50,000	»
	54	98	»	35770	»			186,250	»
						A DÉDUIRE :			
						1/2 % p <sup>r</sup> médicaments.		951 25	
						RESTE . . . .		185,518 75	
<b>TROUPE.</b>									
Adjudants sous-officiers . . . . .	5	5	1,095	»	1,095	»	2 92	5,197 40	
Trompette-major . . . . .	1	1	565	»	565	»	2 29	855 85	
— brigadier . . . . .	1	1	565	»	565	»	1 88	686 20	
Maître armurier . . . . .	1	»	565	»	»	»	2 52	919 80	
— tailleur, bottier et sellier . . . . .	3	»	1,095	»	»	»	» 99	1,084 05	
Maréchaux-des-logis-chefs . . . . .	7	6	2,555	»	2190	»	2 52	6,458 60	
Maréchaux-des-logis . . . . .	40	36	14,600	»	15140	»	2 09	30,514 »	
— fourriers . . . . .	7	6	2,555	»	2190	»	2 09	5,559 95	
Brigadiers . . . . .	72	72	26,280	»	26280	»	1 20	51,556 »	
Trompettes . . . . .	18	18	6,570	»	6570	»	1 67	10,971 00	
Maréchaux-ferrants . . . . .	12	»	4,580	»	»	»	» 96	4,204 80	
Guides de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	90	»	52,850	»	»	»	» 99	32,521 50	
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	450	462	164,250	»	168650	»	» 96	157,680 »	
	705	605	257,525	»	220825				
Haute paye pour chevrons . . . . .								1,040 25	
Pour première mise de 108 hommes à 50 francs . . . . .								5,400 »	
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier . . . . .								500 »	
								292,870 50	
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour le régiment des guides.</b>								<b>478,189 05</b>	

RÉCAPITULATION de la dépense pour traitement et solde des troupes de cavalerie

DESIGNATION DES CORPS.	L'EFFETIF SUR TITRE DE PAIX				NOMBRE DE JOURNEES			MONTANT		CREDIT DEMANDE POUR 1846
	Officiers	Sous-officiers et soldats	Chevaux		De sous-officiers et soldats	DE CHEVAUX		du traitement des officiers	de la solde et habillement de la troupe	
			d'officiers	de troupe		d'officiers	de troupe			
2 régiments de chasseurs à cheval	108	1410	196	1210	514,650	71,540	441,650	370,956	589,518 55	960,454 50
2 — de lanciers	108	1410	196	1210	514,650	71,540	441,650	370,956	588,021 85	958,951 50
2 — de cuirassiers	78	948	140	808	546,020	51 100	294,920	275,824	597,411 20	671,250 20
regiment des guides	54	705	98	605	257,525	55 770	220,825	185,518 75	292,870 50	478,189 00
<b>TOTAUX</b>	<b>348</b>	<b>4475</b>	<b>650</b>	<b>5855</b>	<b>1,652,645</b>	<b>229,950</b>	<b>1,599 045</b>	<b>1,201,014 75</b>	<b>1,867,821 70</b>	<b>5,065,856 40</b>
<b>A DEDUIRE</b> Pour les journées de marche et au camp,		51,892 journées à 21 centimes				fr		10,897 52		
— les militaires traités dans les hôpitaux		75,000 — à 96 —						72,000	154,698 50	
— pertes de l'effectif et congés								51,801 55		
<b>Total des dépenses ordinaires</b>								fr	<b>2 954,157 60</b>	
<b>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</b>										
Pour surplus de traitement à 7 lieutenants et sous lieutenants adjudants majors actuellement existants à 200 francs								1,400		
								1 400		
<b>A DEDUIRE</b> 1/2 p 100 pour médicaments								fr	7	1 505
Pour surplus de solde aux cavaliers en activité de service avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1846, soit 748,980 journées à 5 centimes									22,469 40	
<b>Total des dépenses extraordinaires</b>									<b>25 869 40</b>	
<b>TOTAL GENERAL pour l'arme de la cavalerie</b>									<b>2 958 000</b>	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à									<b>5 019,000</b>	
Différence en moins au Budget de 1846								fr	<b>61 000</b>	

CHAPITRE II, SECTION 2, ART 3 — *Arme de l'Artillerie — État-major.*

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX		NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX	MONTANT du TRAIITEMENT individuel	CRÉDIT DEMANDE POUR 1846	Observations
	Hommes	Chevaux				
	<i>(Les officiers généraux figurent à l'état-major général)</i>					
<b>OFFICIERS</b>						
Colonels	4	8	2,020	8 400	33,600	
Lieutenants colonels	5	10	3,650	6,500	31,500	
Major	5	10	3,650	5,500	27,500	
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe	5	5	1,825	4,200	21 000	
Lieutenants	9	9	3,285	2,500	22,500	
Commandants d'artillerie en résidence	5	"	"	4,200	21,000	
	4	"	"	2,100	8,400	
Gardes d'artillerie	7	"	"	5,550	25,450	
	8	"	"	2,500	20,000	
	9	"	"	1,800	16,200	
	61				225,150	
				A DEDUIRE		
				$\frac{1}{2}\%$ pour médicaments		1,125 75
				Reste		224,024 25
<b>SOUS-OFFICIERS ET EMPLOYES</b>						
Conducteurs	11	"	"	1,000	11,000	
	11	"	"	850	9,500	
	12	"	"	750	9 000	
Autres artificiers						
	5	"	"	850	2 250	
Contrôleurs	5	"	"	2,500	7,500	
	4	"	"	1,900	7,600	
Reviseurs	5	"	"	1 590	4,770	
	1	"	"	1,260	1,260	
	48	42	1, 550		53 050	
<b>TOTAL</b>				fi		277,074 25

1<sup>er</sup> régiment d'artillerie.

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX.	MONTANT du TRAITEMENT individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.				
<b>OFFICIERS.</b>						
<i>État-major.</i>						
Colonel . . . . .	1	5	1,095	8,400 »	8,400 »	
Lieutenant-colonel . . . . .	1	5	1,095	6,500 »	6,500 »	
Majors . . . . .	5	6	2,100	5,500 »	10,500 »	
Capitaine adjudant-major (1 <sup>re</sup> classe) . . . . .	1	2	750	4,650 »	4,650 »	
Lieutenant — . . . . .	1	2	750	3,550 »	3,550 »	
Capitaine instructeur (1 <sup>re</sup> classe) . . . . .	1	2	750	4,650 »	4,650 »	
Quartier-maître, capitaine de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	»	»	3,500 »	3,500 »	
Lieutenant officier-payeur . . . . .	1	»	»	2,500 »	2,500 »	
Capitaine administrateur d'habillement . . . . .	1	»	»	3,500 »	3,500 »	
Médecin { de régiment (1 <sup>re</sup> classe) . . . . .	1	1	565	4,200 »	4,200 »	
{ de bataillon . . . . .	1	1	565	2,500 »	2,500 »	
Vétérinaire { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	565	3,550 »	3,550 »	
{ de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	1	1	565	2,500 »	2,500 »	
<b>Quatre batteries à cheval.</b>						
Capitaines { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	4	8	2,920	4,650 »	18,600 »	
{ de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	4	8	2,920	3,800 »	15,200 »	
Lieutenants. . . . .	8	16	5,840	2,950 »	25,600 »	
Sous-lieutenants . . . . .	8	16	5,840	2,500 »	20,000 »	
<b>Six batteries de siège.</b>						
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	6	6	2,100	4,200 »	25,200 »	
Lieutenants. . . . .	6	6	2,100	2,500 »	15,000 »	
Sous-lieutenants . . . . .	6	6	2,100	2,100 »	12,600 »	
	57	88	52,120		195,500 »	
A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. . . . .					977 50	
A REPORTER. . . . .					194,522 50	

1<sup>er</sup> régiment d'artillerie (suite).

GRADES.	EFFECTIF			NOMBRE			MONTANT de la SOLDE et habillem <sup>ts</sup> par JOUR.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
	sur pied de paix.			DE JOURNÉES					
	Hommes.	Chevaux.		de sous-offici <sup>rs</sup> et soldats.	DE CHEVAUX				
de selle.		de trait.	de selle.		de trait.				
REPORT. . . fr.								194,522 50	
<b>TROUPE.</b>									
<i>Petit état-major.</i>									
Adjutants sous-officiers . . . . .	2	2	»	750	750	»	2 02	2,151 60	
Maréchal-des-logis chef artificier . . . . .	1	»	»	565	»	»	2 52	919 80	
Trompette major . . . . .	1	1	»	565	565	»	2 20	835 85	
— brigadier . . . . .	1	1	»	565	565	»	1 88	686 20	
Maître armurier . . . . .	1	»	»	565	»	»	2 20	805 »	
— tailleur, cordonnier et sellier . . . . .	5	»	»	1,095	»	»	» 91	996 45	
Ouvriers selliers avec rang de soldat . . . . .	2	»	»	750	»	»	1 06	775 80	
<b>Quatre batteries à cheval.</b>									
Maréchaux-des-logis chefs . . . . .	4	4	»	1,460	1,460	»	2 52	5,679 20	
Adjutants de batterie . . . . .	4	4	»	1,460	1,460	»	2 52	5,679 20	
Maréchaux-des-logis . . . . .	52	52	»	11,680	11,680	»	2 09	24,411 20	
— fourriers . . . . .	4	4	»	1,460	1,460	»	2 09	5,051 40	
Brigadiers . . . . .	52	52	»	11,680	11,680	»	1 20	14,016 »	
— artificiers . . . . .	16	16	»	5,840	5,840	»	1 09	6,565 60	
Trompettes . . . . .	12	12	»	4,580	4,580	»	1 67	7,514 60	
Ouvriers selliers, charrons, forgerons et charpen- tiers . . . . .	16	»	»	5,840	»	»	1 06	6,190 40	
Maréchaux-ferrants . . . . .	8	»	»	2,920	»	»	» 96	2,805 20	
Canonniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	64	176	160	25,560	64,240	58,400	1 01	25,595 60	
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	288	»	»	105,120	»	»	» 96	100,915 20	
<b>Six batteries de siège.</b>									
Maréchaux-des-logis chefs . . . . .	6	»	»	2,190	»	»	2 20	4,818 »	
Maréchaux-des-logis . . . . .	56	»	»	15,140	»	»	1 88	24,705 20	
— fourriers . . . . .	6	»	»	2,190	»	»	1 88	4,117 20	
Brigadiers . . . . .	56	»	»	15,140	»	»	1 12	14,716 80	
— artificiers . . . . .	12	»	»	4,580	»	»	1 01	4,425 80	
Trompettes . . . . .	12	»	»	4,580	»	»	1 56	6,852 80	
Ouvriers charrons, forgerons et charpentiers . . . . .	18	»	»	6,570	»	»	» 97	6,372 90	
Canonniers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	48	»	»	17,520	»	»	» 87	15,242 40	
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	222	»	»	81,050	»	»	» 77	62,595 10	
<b>Cadre de dépôt.</b>									
Maréchal-des-logis chef . . . . .	1	»	»	565	»	»	2 20	805 »	
Maréchaux-des-logis . . . . .	4	»	»	1,460	»	»	1 88	2,744 80	
— fourrier . . . . .	1	»	»	565	»	»	1 88	686 20	
	895	284	160	325,945	105,660	58,400			
Haute paye pour chevrons . . . . .								3,212 »	
Pour première mise de 125 hommes à 50 francs . . . . .								6,250 »	
— — de 125 — à 50 — . . . . .								4,500 »	
— indemnités aux sous-officiers promus au grade d'officier . . . . .								500 »	
								565,482 50	
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour le 1<sup>er</sup> régiment d'artillerie. . . . . fr.</b>								560,005 »	

2<sup>me</sup>, 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> régiments d'artillerie.

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX.	MONTANT du TRAITEMENT individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.				
<b>OFFICIERS.</b>						
<i>État-major.</i>						
Colonels . . . . .	5	9	5,285	8,400	25,200	»
Lieutenants-colonels . . . . .	5	9	5,285	6,500	18,900	»
Majors . . . . .	9	18	6,570	5,500	49,500	»
Capitaines adjudants-majors, 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5	6	2,190	4,650	15,950	»
Lieutenants — . . . . .	5	6	2,190	3,550	10,050	»
Capitaines instructeurs, 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5	6	2,190	4,650	15,950	»
Quartiers-maitres. { capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	2	»	»	3,700	7,400	»
	1	»	»	3,500	5,500	»
Lieutenant officier-payeur . . . . .	1	»	»	2,500	2,500	»
Sous-lieutenants officiers-payeurs . . . . .	2	»	»	2,000	4,000	»
Capitaines administrateurs d'habillement . . . . .	5	»	»	3,500	9,900	»
Médecins . . . . . { de régiment { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	565	4,200	4,200	»
	2	2	750	3,800	7,600	»
de bataillon . . . . .	5	5	1,095	2,500	7,500	»
Vétérinaires. . . { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	5	5	1,095	3,550	10,050	»
	5	5	1,095	2,500	7,500	»
<b>Quinze batteries montées.</b>						
Capitaines. . . . . { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	15	50	10,950	4,650	69,750	»
	15	50	10,950	3,800	57,000	»
Lieutenants . . . . .	21	42	15,550	2,950	61,950	»
Sous-lieutenants . . . . .	24	48	17,520	2,500	60,000	»
<b>Dix-huit batteries de siège.</b>						
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	18	18	6,570	4,200	75,600	»
Lieutenants . . . . .	18	18	6,570	2,500	45,000	»
Sous-lieutenants . . . . .	18	18	6,570	2,100	37,800	»
	174	270	98,550		602,400	»
A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. . . . .					5,012	»
A REPORTER. . . . . fr.					599,388	»



*Escadron du train d'artillerie.*

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.			NOMBRE DE JOURNÉES			MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
	HOMMES.	CHEVAUX		de sous-officiers et soldats.	DE CHEVAUX		du TRAITEMENT individuel.	de la solde et HABILLIEMENT par jour.		
		de selle.	de trait.		de SELLE.	de TRAIT.				
<b>OFFICIERS.</b>										
Capitaine { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	2	"	"	750	"	4,650	"	4,650	"
Capitaine { de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	1	2	"	"	750	"	5,800	"	5,800	"
Lieutenants . . . . .	5	5	"	"	1,095	"	2,950	"	8,850	"
Sous-lieutenants . . . . .	5	5	"	"	1,095	"	2,500	"	7,500	"
	8	10	"	"	3,650	"	A DÉDUIRE :		24,800	"
							½ % pour médicaments.		124	"
							RESTE . . .		24,676	"
<b>TROUPE.</b>										
Maréchaux-des-logis chefs . . . . .	2			750		"	"	2 52	1,859	00
Maréchaux-des-logis . . . . .	16			5,840		"	"	2 09	12,205	60
— fourriers . . . . .	2	12	"	750	4,580	"	"	2 09	1,525	70
Brigadiers . . . . .	12			4,580		"	"	1 20	5,256	"
Trompettes . . . . .	4			1,460		"	"	1 67	2,458	20
Maréchal-ferrant . . . . .	1	"	"	565	"	"	"	" 96	550	40
Sellier . . . . .	1	"	"	565	"	"	"	1 06	586	90
Soldats { de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	16	"		5,840	"		"	" 09	5,781	60
Soldats { de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	68	"	60	24,820	"	21,900	"	" 96	25,827	20
	122	12	60	44,550	4,580	21,900				
Haute paye pour chevrons . . . . .									574	10
Pour première mise de 70 hommes à 50 francs . . . . .									5,500	"
									57,485	50
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour l'escadron du train d'artillerie . . . . . fr.</b>									<b>82,161</b>	<b>50</b>

## Compagnie de pontonniers.

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.		
<b>OFFICIERS.</b>								
Capitaine . . . . .	1	1	•	565	4,200	•	4,200	•
{ de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .								
{ de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	1	1	•	565	5,550	•	5,550	•
Lieutenants . . . . .	2	2	•	750	2,500	•	5,000	•
Sous-lieutenants . . . . .	2	2	•	750	2,100	•	4,200	•
	6	6	•	2,100	A DÉDUIRE :		16,750	•
					1/2 % p. médicaments.		85	75
					RESTE . . . . .		16,666	25
<b>TROUPE.</b>								
Sergent-major . . . . .	1	•	•	565	•	2 41	879	65
— constructeur . . . . .	1	•	•	565	•	2 41	879	65
Sergents . . . . .	10	•	•	5,650	•	2 09	7,628	50
— fourrier . . . . .	1	•	•	565	•	2 09	762	85
Caporaux . . . . .	10	•	•	5,650	•	1 25	4,562	50
Trompettes . . . . .	2	•	•	750	•	1 56	1,158	80
Maîtres-ouvriers . . . . .	20	•	•	7,500	•	1 10	8,050	•
Pontonniers . . . . .	20	•	•	7,500	•	• 95	6,955	•
{ de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .								
{ de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	65	•	•	25,725	•	• 85	20,166	25
	150	•	•	47,450	•		50,985	20
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie de pontonniers . . . . . fr.</b>							67,649	45

*Compagnie d'ouvriers d'artillerie.*

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillement par jour.		
<b>OFFICIERS.</b>								
Capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	»	365	4,200	»	4,200	»
Lieutenant . . . . .	1	»	»	»	2,500	»	2,500	»
Sous-lieutenants . . . . .	2	»	»	»	2,100	»	4,200	»
	4	1	»	365			10,900	»
					A DÉDUIRE :			
					$\frac{1}{2}\%$ p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .		54 50	
					RESTE . . .		10,845 50	
<b>TROUPE.</b>								
Sergent-major . . . . .	1	»	365	»	»	2 72	992 80	
Sergents . . . . .	4	»	1,460	»	»	2 50	3,558	»
— fourrier . . . . .	1	»	365	»	»	2 50	859 50	
Caporaux . . . . .	6	»	2,190	»	»	1 22	2,671 80	
Trompettes . . . . .	2	»	750	»	»	1 56	1,158 80	
Canonniers-ouvriers	de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	30	»	7,500	»	1 07	7,811	»
	de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	50	»	10,950	»	» 87	9,526 50	
	de 5 <sup>e</sup> — . . . . .	18	»	6,570	»	» 77	5,058 00	
	82	»	20,950	»			31,397 50	
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie d'ouvriers d'artillerie. . . . . fr.</b>							42,242 80	

## Compagnie d'ouvriers armuriers.

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.	de sous-offic <sup>rs</sup> et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habille- ment par jour.		
<b>OFFICIERS.</b>								
Capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	»	365	4,200	»	4,200	»
Lieutenant . . . . .	1	»	»	»	2,500	»	2,500	»
Sous-lieutenants . . . . .	2	»	»	»	2,100	»	4,200	»
	4	1	»	365			10,900	»
					A DÉDUIRE :			
					1/2 % p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .		54 50	
					Reste . . .		10,845 50	
<b>TROUPE.</b>								
Sergent-major . . . . .	1	»	365	»	»	2 20	805	»
Sergents . . . . .	4	»	1,460	»	»	1 88	2,744 80	
— fourrier . . . . .	1	»	365	»	»	1 88	686 20	
Caporaux . . . . .	6	»	2,190	»	»	1 12	2,452 80	
Trompettes . . . . .	2	»	750	»	»	1 56	1,138 80	
Canonnières de 1 <sup>re</sup> classe (élèves-armuriers).	10	»	3,650	»	»	» 87	3,175 50	
— de 2 <sup>e</sup> — (ouvr. — ).	122	»	44,550	»	»	» 77	34,288 10	
	146	»	53,200	»			45,289 20	
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie d'ouvriers armuriers. . . . . fr.</b>							<b>56,154 70</b>	

Compagnie sédentaire d'artificiers.

GRADES.	EFFECTIF sur PIED DE PAIX.	NOMBRE DE JOURNÉES de sous-officiers et soldats.	MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
			du TRAITEMENT individuel.	de LA SOLDE et habillement par jour.		
<b>OFFICIERS.</b>						
Capitaine . . . . .	1	"	4,200	"	4,200	"
{ de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .						
{ de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	1	"	3,350	"	3,350	"
Lieutenant . . . . .	1	"	2,500	"	2,500	"
Sous-lieutenant . . . . .	1	"	2,100	"	2,100	"
	4	"			12,150	"
			A DÉDUIRE :			
			$\frac{1}{2}$ % pour médicaments.		60 75	
			RESTE . . . . .		12,089 25	
<b>TROUPE.</b>						
Maréchal-des-logis chef . . . . .	1	565	"	2 20	805	"
Chef artificier (avec rang de maréchal-des-logis chef).	1	565	"	2 20	805	"
Maréchaux-des-logis . . . . .	6	2,190	"	1 88	4,117 20	
Fourrier . . . . .	1	565	"	1 88	686 20	
Brigadiers . . . . .	6	2,190	"	1 12	2,452 80	
— artificiers . . . . .	2	730	"	1 01	737 50	
Trompettes . . . . .	2	730	"	1 56	1,158 80	
Ouvriers, charpentier, forgeron et charron . . . . .	5	1,095	"	" 97	1,062 15	
Artificiers . . . . .	24	8,760	"	" 87	7,621 20	
{ de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .						
{ de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	24	8,760	"	" 77	6,745 20	
	70	25,530			26,166 85	
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour la compagnie sédentaire d'artificiers. . . . . fr.</b>					58,256 10	

## RÉCAPITULATION de la dépense pour traitement et solde des troupes d'artillerie.

DESIGNATION DES CORPS.	EFFECTIFS SUR PIED DE PAIX					NOMBRE DE JOURNÉES				MONTANT		CRÉDIT demandé pour 1846
	Officiers	CHEVAUX				de sous-officiers et soldats	DE CHEVAUX			du traitement des officiers.	de la solde et habillement de la troupe	
		Sous-officiers et soldats	d'officiers	de troupe de selle	de trait.		d'officiers	de selle	de trait.			
État-major . . . . .	61	48	42	»	»	»	13,330	»	»	224,024 25	53,030 »	277,054 25
1 <sup>er</sup> régiment d'artillerie	57	893	68	284	160	325 943	32,120	103,660	58,400	194,522 50	365,482 50	560,005 »
2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> régiments d'artillerie	174	2,436	270	162	450	689,140	95,550	69,130	164,250	599,388 »	971,473 »	1,570,861 »
Escadron du train d'artillerie	8	122	10	12	60	41,530	3,650	4,380	21,900	24,676 »	57,485 30	82,161 30
Compagnie de pontonniers	6	130	6	»	»	47,450	2,190	»	»	16,666 25	50,983 20	67,649 45
Id. d'ouvriers d'artillerie	4	82	1	»	»	29,210	365	»	»	10,845 50	31,397 30	42,242 80
Id. id. armuriers	4	146	1	»	»	73,290	365	»	»	10,845 50	45,289 20	56,134 70
Id. sédentaires d'artificiers . . . . .	4	70	»	»	»	23,550	»	»	»	12,089 25	26,166 85	38,256 10
<b>TOTAUX</b>	<b>237</b>	<b>3879</b>	<b>376</b>	<b>458</b>	<b>670</b>	<b>1,415,835</b>	<b>152,570</b>	<b>167,170</b>	<b>244,550</b>	<b>1,093,057 25</b>	<b>1,601,307 35</b>	<b>2,694,364 60</b>
<b>A DÉDUIRE</b> Pour les journées de marche et au camp, 87,922 journées à 21 centimes . . . . . fr 18,463 62											} 182,917 35	
— les militaires traités dans les hôpitaux, 55,000 — à 80 — . . . . . 44,000 »												
— pertes de l'effectif et congés . . . . . 120,433 73												
<b>TOTAL des dépenses ordinaires</b>											fr	<b>2,511,447 25</b>
<b>DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.</b>												
Pour 2 capitaines de 2 <sup>e</sup> classe, commandants d'artillerie en résidence, qui se trouvent momentanément au-dessus du complet, à 1,400 francs . . . . .											2,800 »	
— 1 Id. de 1 <sup>re</sup> classe du train d'artillerie, qui se trouve momentanément au-dessus du complet, à 2/3 de traitement . . . . .											3,100 »	
— 1 lieutenant . . . . .											1,966 66	
											Fr	<b>7,866 66</b>
<b>A DÉDUIRE</b> , 1/2 p. o/o pour médicaments . . . . .											39 33	
Pour surplus de solde aux soldats en activité de service avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1846, savoir :												
Maîtres-ouvriers et ouvriers d'artillerie de 1 <sup>re</sup> classe . . . . . 10,230 journées à 5 centimes . . . . .											fr	512 50
Canonniers de 1 <sup>re</sup> classe des batteries montées et de siège, ouvriers selliers, charbons, etc., pontonniers de 1 <sup>re</sup> classe, ouvriers d'artillerie de 2 <sup>e</sup> classe, armuriers de 1 <sup>re</sup> classe et artificiers de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .											133,953 — à 4 —	5,358 12
Ouvriers selliers, charbons, etc., maréchaux-ferrants, canonniers de 1 <sup>re</sup> et de 2 <sup>e</sup> classe des batteries à cheval, canonniers de 2 <sup>e</sup> classe des batteries montées et de siège, pontonniers de 2 <sup>e</sup> classe, ouvriers d'artillerie de 3 <sup>e</sup> classe, armuriers de 2 <sup>e</sup> classe, artificiers de 2 <sup>e</sup> classe, ouvriers et soldats du train . . . . .											595,160 — à 3 —	17,854 80
<b>TOTAL des dépenses extraordinaires</b>												<b>23,725 42</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL pour l'arme de l'artillerie.</b>												<b>2,543,000 »</b>
<b>Le crédit demandé pour 1845 s'élève à</b>												<b>2,611,000 »</b>
<b>Différence en moins au Budget de 1846</b>												<b>68,000 »</b>

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 4. — *Arme du Génie. — État-major.*

GRADES.	EFFECTIF SUR PIED DE PAIX.		NOMBRE DE JOURNÉES de chevaux.	MONTANT du TRAITEMENT individuel.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
	Hommes.	Chevaux.				
<i>(Les officiers généraux figurent à l'état-major général.)</i>						
<b>OFFICIERS.</b>						
Colonels . . . . .	3	6	2,190	8,400 »	25,200 »	
Lieutenants-colonels . . . . .	5	10	3,650	6,500 »	31,500 »	
Majors . . . . .	5	10	3,650	5,500 »	27,500 »	
Capitaines. {	de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	18	18	6,570	4,200 »	75,600 »
	de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	5	5	1,825	3,350 »	16,750 »
Lieutenants . . . . .	12	12	4,580	2,500 »	30,000 »	
Sous-lieutenants . . . . .	12	12	4,580	2,100 »	25,200 »	
	60				251,750 »	
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}\%$ p <sup>r</sup> médicam <sup>ts</sup> .	1,158 75	
				RESTE . .	250,591 25	
<b>GARDES.</b>						
Gardes. . . . . {	principaux . . . . .	4	»	»	2,000 »	8,000 »
	de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	6	»	»	1,850 »	11,100 »
	de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	20	»	»	1,480 »	29,600 »
	de 5 <sup>e</sup> — . . . . .	20	»	»	1,100 »	22,000 »
	50	75	26,645			
					70,700 »	
				A REPORTER . . . . .	301,291 25	

## Régiment du génie.

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
	Hommes.	Chevaux	de sous- officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel.	de la solde et habillem- ent par jour.		
REPORT. . . . . fr.		75		26,645			301,291 25	
<b>OFFICIERS.</b>								
Colonel . . . . .	1	2	"	750	8,400	"	8,400 "	
Lieutenant-colonel . . . . .	1	2	"	750	6,500	"	6,500 "	
Majors. . . . .	2	4	"	1,460	5,500	"	11,000 "	
Capitaine adjudant-major, de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	1	"	565	4,200	"	4,200 "	
Lieutenant adjudant-major . . . . .	1	"	"	"	2,900	"	2,900 "	
Quartier-maître, capitaine de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	"	"	"	5,500	"	5,500 "	
Sous-lieutenant officier-payeur . . . . .	1	"	"	"	2,000	"	2,000 "	
Capitaine administrateur d'habillement . . . . .	1	"	"	"	3,500	"	3,500 "	
Médecin de régiment, 2 <sup>e</sup> classe. . . . .	1	"	"	"	3,800	"	3,800 "	
— de bataillon. . . . .	1	"	"	"	2,500	"	2,500 "	
Capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	10	"	"	"	4,200	"	42,000 "	
— de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	10	"	"	"	5,500	"	55,500 "	
Lieutenants . . . . .	10	"	"	"	2,500	"	25,000 "	
Sous-lieutenants . . . . .	10	"	"	"	2,100	"	21,000 "	
	51	9	"	3,285	A DÉDUIRE :		169,200 "	
					2/3 % p <sup>r</sup> médicaments.		846 "	
					RESTE. . . . .		168,354 "	
<b>TROUPE.</b>								
Adjudants sous-officiers. . . . .	2	"	"	750	"	2 92	2,131 60	
Tambour-major . . . . .	1	"	"	565	"	2 29	853 85	
Caporal tambour. . . . .	1	"	"	565	"	1 55	485 45	
Maître armurier . . . . .	1	"	"	565	"	2 20	803 "	
— tailleur et cordonnier . . . . .	2	"	"	750	"	1 12	817 60	
Sergents-majors . . . . .	10	"	"	5,650	"	2 20	8,030 "	
Sergents . . . . .	50	"	"	18,250	"	1 99	36,317 50	
— fourriers . . . . .	10	"	"	5,650	"	1 99	7,265 50	
Caporaux . . . . .	60	"	"	21,900	"	1 12	24,528 "	
Tambours. . . . .	20	"	"	7,500	"	" 91	6,645 "	
Maîtres ouvriers et sapeurs-mineurs de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	150	"	"	54,750	"	" 87	47,652 50	
Sapeurs-mineurs de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	560	"	"	131,400	"	" 77	101,178 "	
	667	82	245,455	29,950				
Haute paye pour chevrons . . . . .							1,095 "	
Pour première mise de 225 hommes à 36 francs . . . . .							8,100 "	
							245,861 "	
TOTAL pour le régiment. . . . . fr.							414,215 "	
TOTAL GÉNÉRAL. . . . .							715,506 25	
A DÉDUIRE : Pour les journées de marche et au camp, 50,560 journées à 21 centimes. fr.							10,575 60	
— les hommes traités dans les hôpitaux, 10,000 — à 80 — . . . . .							8,000 "	
— pertes de l'effectif et congés . . . . .							15,557 15	
TOTAL des dépenses ordinaires. . . . . fr.							681,575 50	
<b>DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.</b>								
Pous surplus de solde aux soldats en activité de service avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1846, SAVOIR :								
Maîtres ouvriers et sapeurs-mineurs de 1 <sup>re</sup> classe, 41,750 journées à 4 centimes . . . . .							1,670 "	
Sapeurs-mineurs de 2 <sup>e</sup> classe . . . . . 98,550 — à 5 — . . . . .							2,956 50	4,626 50
TOTAL des dépenses extraordinaires. . . . .							4,626 50	
TOTAL GÉNÉRAL pour l'arme du génie . . . . .							686,000 "	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .							687,000 "	
Différence en moins au Budget de 1846. . . . .							1,000 "	

CHAPITRE II, SECTION 2, ART. 5. — Dépenses extraordinaires. — Corps de la gendarmerie.

GRADES.	EFFECTIF sur pied de paix.		NOMBRE DE JOURNÉES		MONTANT		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.		
	Hommes.	Chevaux	de sous-officiers et soldats.	de chevaux.	du traitement individuel	de la solde et habillement par jour.				
<b>OFFICIERS.</b>										
Colonel (pour mémoire) . . . . .	"	"	"	"	"	"	"			
Lieutenant-colonel . . . . .	1	3	"	1,095	7,100	"	7,100	"		
Majors . . . . .	3	6	"	2,190	6,500	"	18,900	"		
Capitaine adjudant-major . . . . .	1	2	"	750	5,050	"	5,050	"		
Quartier-maître, capitaine de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	1	"	"	"	3,700	"	3,700	"		
Capitaine administrateur d'habillement . . . . .	1	"	"	"	3,500	"	3,500	"		
Capitaines . . . . .	9	18	"	6,570	5,050	"	45,450	"		
Lieutenants . . . . .	9	18	"	6,570	2,950	"	26,550	"		
Sous-lieutenants . . . . .	19	58	"	15,870	2,500	"	47,500	"		
	44	85	"	51,025			157,550	"		
							787 75	"		
							156,762 25	"		
<b>TROUPE.</b>										
Adjudants-sous-officiers . . . . .	5	5	1,095	1,095	"	5 80	4,161	"		
Maréchaux-des-logis chefs . . . . .	9	9	3,285	3,285	"	5 50	10,840 50	"		
Maréchaux-des-logis	{	à cheval . . . . .	58	58	21,170	21,170	"	5 10	65,627	"
		à pied . . . . .	15	"	4,745	"	"	2 50	10,915 50	"
Brigadiers . . . . .	{	à cheval . . . . .	124	124	45,260	45,260	"	2 80	126,728	"
		à pied . . . . .	25	"	9,125	"	"	2 10	19,162 50	"
Gendarmes . . . . .	{	à cheval . . . . .	787	787	287,255	287,255	"	2 55	675,049 25	"
		à pied . . . . .	195	"	70,445	"	"	1 85	150,325 25	"
389,090 journées de fourrages à fr. 1 05 c'. . . . .	"	"	"	"	"	"	408,544 50	"		
		981		558,065						
	1,212	1,066	442,580	589,090			1,451,549 50			
Total . . . . . fr.							1,608,111 75			
A DÉDUIRE : Pour les hommes et les chevaux manquant au complet. . . . .							18,111 75			
RESTE pour l'arme de la gendarmerie. . . . .							1,590,000	"		
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .							1,587,000	"		
Différence en plus au Budget de 1846. . . . . fr.							3,000	"		

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 1<sup>er</sup>. — *Masse de pain.*

CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES DE SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846, à raison de 16 centimes PAR RATION.	Observations.			
	PAR CORPS.	PAR ARME.					
Régiment d'élite . . . . .	622,325	7,129,424	1,140,707 84				
12 régiments d'infanterie . . . . .	4,888,700						
3 — de chasseurs à pied . . . . .	1,278,960						
1 compagnie sédentaire de sous-officiers . . . . .	25,550						
2 compagnies sédentaires de fusiliers . . . . .	90,520						
1 division de discipline . . . . .	163,520						
1 compagnie d'enfants de troupe . . . . .	64,849						
2 régiments de chasseurs à cheval . . . . .	514,650						
2 — de lanciers . . . . .	514,650						
2 — de cuirassiers . . . . .	346,020						
1 — des guides . . . . .	257,325	1,632,645	261,223 20				
4 — d'artillerie . . . . .	1,215,085						
Compagnie de pontonniers . . . . .	47,450						
— d'ouvriers d'artillerie . . . . .	29,930						
— — armuriers . . . . .	53,290						
— sédentaire d'artificiers . . . . .	25,550						
Escadron du train d'artillerie . . . . .	44,530						
Régiment du génie . . . . .	243,455						
					243,455	38,952 80	
					10,421,359	1,667,417 44	
A DÉDUIRE :							
Pour les journées de marche et au camp . . . . .		605,044	96,807 04				
— les militaires malades traités dans les hôpitaux . . . . .		490,000	78,400 »				
		1,095,044	175,207 04				
		9,326,315	1,492,210 40				
			1,498,885 92				
			6,675 52				
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .							
Différence en moins au Budget de 1846 . . . . . fr.							

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 2. — *Masse de fourrages.*

CORPS.	NOMBRE DE RATIONS		MONTANT DE LA DÉPENSE.		CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
	LÉGÈRES.	FORTES.	RATIONS légères à fr. 1-10 c <sup>mes</sup> .	RATIONS fortes à fr. 1-25 c <sup>mes</sup> .		
État-major général . . . . .	"	66,450	"	85,057 50	85,057 50	
— des provinces et des places . .	11,680	"	12,848 "	"	12,848 "	
Service de l'intendance militaire . . . .	5,475	"	6,022 50	"	6,022 50	
— de santé . . . . .	1,095	"	1,204 50	"	1,204 50	
Infanterie . . . . .	71,175	"	78,292 50	"	78,292 50	
Cavalerie . . . . .	1,026,580	602,615	1,129,018 "	753,268 75	1,882,286 75	
État-major et troupes d'artillerie . . . .	44,550	519,760	48,085 "	640,700 "	698,685 "	
— — du génie . . . . .	29,950	"	52,925 "	"	52,925 "	
Officiers en disponibilité et en non-activité .	4,015	"	4,416 50	"	4,416 50	
	1,194,280	1,188,805	1,515,708 "	1,486,006 25	2,799,714 25	
A DÉDUIRE : Pour chevaux manquants . . . . . fr.					108,714 25	
RESTE . . . . .					2,691,000 "	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .					2,691,000 "	
Différence . . . . .					"	

CHAP. II, SECT. 3, ART. 3. — *Masse d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux.*

CORPS.	NOMBRE DE JOURNÉES	ALLOCATIONS	CRÉDIT	<i>Observations.</i>
	de CHEVAUX DE TROUPE.	par JOUR.	DEMANDÉ POUR 1846.	
Chasseurs à cheval . . . . .	441,650	09 cent <sup>es</sup> .	39,748 50	
Lanciers . . . . .	441,650	09 —	39,748 50	
Cuirassiers . . . . .	294,920	09 —	26,542 80	
Guides . . . . .	220,825	09 —	19,874 25	
Artillerie . . . . .	388,440	09 —	34,689 60	
Train d'artillerie . . . . .	26,280	09 —	2,365 20	
	1,810,765		162,968 85	
A DEDUIRE :				
Pour chevaux manquants et pour le solde présumé disponible à cette masse au 1 <sup>er</sup> janvier 1846. . . . .			95,968 85	
RESTE. . . . . fr.			67,000 »	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .			73,000 »	
Différence en moins au Budget de 1846 . . . . .			6,000 »	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 4. — Masse de renouvellement du harnachement et de la buffleterie.

CORPS.	EFFECTIF donnant DROIT A L'ALLOCATION.		Allocation annuelle.	MONTANT.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.	
	HOMMES.	CHEVAUX.					
Régiment d'élite . . . . .	grenadiers . . . . .	835	»	6 »	5,010 »	23,541 »	
	voltigeurs . . . . .	870	»	1 »	870 »		
Douze régiments d'infanterie . . . . .		13,580	»	1 »	13,580 »		
Trois régiments de chasseurs à pied . . . . .		3,504	»	1 »	3,504 »		
Une compagnie sédentaire de sous-officiers . . . . .		70	»	1 »	70 »		
Deux compagnies sédentaires de fusiliers . . . . .		248	»	1 »	248 »		
Division de discipline . . . . .		448	»	1 »	448 »		
Compagnie d'enfants de troupe . . . . .		11	»	1 »	11 »		
Régiment du génie . . . . .		667	»	1 »	667 »		667 »
Chasseurs à cheval . . . . .	hommes . . . . .	1,410	»	1 20	1,692 »		70,169 60
	chevaux . . . . .	»	1,210	16 »	19,360 »		
Lanciers . . . . .	hommes . . . . .	1,410	»	1 50	2,115 »		
	chevaux . . . . .	»	1,210	16 »	19,560 »		
Guirassiers . . . . .	hommes . . . . .	948	»	» 70	665 60		
	chevaux . . . . .	»	808	16 »	12,928 »		
Guides . . . . .	hommes . . . . .	705	»	6 20	4,371 »		
	chevaux . . . . .	»	605	16 »	9,680 »		
Batteries à cheval . . . . .		491	»	1 55	761 05		
— montées . . . . .		1,250	»	» 50	615 »		
— non montées . . . . .		1,608	»	» 40	645 20		
Chevaux des batteries à cheval . . . . .		»	444	7 25	3,219 »		
— — montées . . . . .		»	612	4 25	2,601 »		
Artillerie . . . . .	Compagnie de pontonniers . . . . .	150	»	» 40	52 »	8,377 45	
	— d'ouvriers d'artillerie . . . . .	82	»	» 40	52 80		
	— — armuriers . . . . .	146	»	» 40	58 40		
	— sédentaire d'artificiers . . . . .	70	»	» 40	28 »		
	Train d'artillerie . . . . .	122	»	» 50	61 »		
	hommes . . . . .	122	»	» 50	61 »		
	chevaux . . . . .	»	72	4 25	306 »		
Gendarmerie . . . . .	hommes à cheval . . . . .	981	»	2 »	1,962 »	2,195 »	
	— à pied . . . . .	251	»	1 »	251 »		
TOTAL . . . . . fr.					104,948 05		
A déduire pour les objets qui ne seront pas renouvelés pendant l'année . . . . .					50,948 05		
RESTE . . . . . fr.					74,000 »		
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .					70,000 »		
Différence en plus au Budget de 1846 . . . . .					4,000 »		

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 5. — *Masses de casernement des chevaux.*

ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES de CHEVAUX DE TROUPE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	<i>Observations.</i>
Cavalerie. . . . .	1,399,045		
Artillerie. . . . .	411,720		
Gendarmerie . . . . .	358,065		
TOTAL. . . . .	2,168,830		
A DÉDUIRE :			
Pour chevaux en route, au camp ou manquants . . . .	218,830		
RESTE. . . . .	1,950,000 à 4 centimes.	78,000	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .		80,000	
Différence en moins au Budget de 1846 . . . . .		2,000	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 6. — *Masse de casernement des hommes.*

ARMES.	NOMBRE DE JOURNÉES DE SOUS-OFFICIERS et soldats.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	Observations.
Infanterie . . . . .	7,159,840		
Cavalerie. . . . .	1,632,645		
Artillerie. . . . .	1,415,835		
Génie. . . . .	243,455		
Gendarmerie. . . . .	442,380		
TOTAL. . . . . fr.	10,894,155		
A DÉDUIRE :			
Pour les hommes en marche et au camp . . . . .	236,267		
RESTE. . . . . fr.	10,657,868		
D'après contrat du 29 juin 1835, passé avec la société Félix Legrand. {			
1,010 lits à 2 places, à . . fr. 29 50		29,795 "	
19,590 " à 1 — à . . . 20 50		401,595 "	
105 demi-fournitures, à 12 "		1,260 "	
TOTAL. . . . . 20,600 fournitures, à 365 jours d'occupation, donnent pour 19,590 lits à 1 place . . . 7,150,350 journées.			
Pour les mariés . . 1,010 " à 2 — . . . 368,650 —			
TOTAL. . . . . 7,519,000 —			
A DÉDUIRE : $\frac{1}{10}$ pour non-occupation. . . 751,900 —			
RESTE. . . . . 6,767,100 —			
Pour fournitures à l'État pour 500 hommes . . . 182,500 à 2 c <sup>mcs</sup> .		3,650 "	
— aux villes . . . . . 3,708,268 à 5 "		185,413 40	
TOTAL des journées. . . . . 10,657,868			
TOTAL. . . . .		621,713 40	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .		619,950 70	
Différence en plus au Budget de 1846. . . . . fr.		1,762 70	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 7. — *Frais de route des officiers.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	<i>Observations.</i>
Service général . . . . . fr.	88,000	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .	100,000	
Différence en moins au budget de 1846 . . . fr.	12,000	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 8. — *Transports généraux et autres.*

NATURE DES DÉPENSES.	MONTANT DE LA DÉPENSE EN 1844.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	<i>Observations.</i>
Service général. . . . .	24,007 48		
Infanterie . . . . .	22,881 17		
Cavalerie. . . . .	3,816 66		
Artillerie. . . . .	2,247 04		
Génie. . . . .	1,358 47		
TOTAUX. . . . . fr.	54,310 82	60,000	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à. . . . . fr.		60,000	
Différence . . . . . fr.		"	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 9. — *Primes de rengagement.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDE POUR 1846.	<i>Observations.</i>
Primes de rengagement . . . . .	3,000	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .	4,000	
Différence en moins au Budget de 1846 . . fr.	1,000	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 10. — *Chauffage et éclairage des corps-de-garde.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	<i>Observations.</i>
Corps-de-garde des garnisons et camps . . . . .	63,000	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .	75,000	
Différence en moins au Budget de 1846 . . . . .	12,000	

CHAP. II, SECT. 3, ART. 11.-*Dépenses de vivres aux camps et indemnités pour logement et nourriture.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	NOMBRE DE JOURNÉES DE			CRÉDIT
	LOGEMENT ET NOURRITURE, à 74 centimes. par jour.	VIVRES DE CAMPAGNE		DEMANDÉ POUR
		POUR OFFICIERS, à 43 cmes par jour.	POUR LA TROUPE, à 46 cmes par jour.	1846.
Journées de marche de 8,500 miliciens de la levée de 1844 à incorporer, à raison de quatre jours de marche . . . . .	34,000	"	"	25,160 "
<i>Mouvements éventuels pendant l'année.</i>				
Infanterie . . . . .	20,000	"	"	14,800 "
Cavalerie. . . . .	5,000	"	"	3,700 "
Artillerie. . . . .	2,000	"	"	1,480 "
Génie. . . . .	2,000	"	"	1,480 "
<i>Troupes qui camperont à Beverloo.</i>				
État-major général. . . . .	"	2,415	"	1,038 45
Infanterie . . . . .	57,600	13,140	216,000	147,634 20
Cavalerie. . . . .	28,382	4,620	18,510	31,503 88
Artillerie. . . . .	2,752	930	10,320	7,163 58
Génie. . . . .	960	720	7,200	4,332 "
<i>Troupes qui camperont à Braesschaet.</i>				
Artillerie. . . . .	23,500	4,788	49,350	42,149 84
<i>Troupes préposées à la garde du camp.</i>				
Infanterie . . . . .	"	11,390	121,270	60,681 90
Génie. . . . .	"	4,020	40,200	20,220 60
Lavage de couvertures, sacs de campement, menues réparations . . . . .	"	"	"	2,835 53
Loyer du local pour le Gouverneur de la résidence. . . . .	"	"	"	4,300 "
TOTAUX. . . . .	176,194	42,023	462,850	368,500 "
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .				367,000 "
Différence en plus au Budget de 1846 . . . . . fr.				1,500 "

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 12. — Remonte.

CORPS.	NOMBRE DE CHEVAUX à acheter.	PRIX APPROXIMATIF des CHEVAUX.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	<i>Observations.</i>
Chasseurs à cheval . . . . .	134	560	75,040 »	
Lanciers . . . . .	134	560	75,040 »	
Cuirassiers . . . . .	90	780	65,700 »	
Guides . . . . .	67	690	46,230 »	
Artillerie et train. {	Chevaux de selle . . . . .	51	33,660 »	
	— de trait . . . . .	74	500	37,000 »
Primes à accorder pour l'achat de 120 chevaux de selle, nés et élevés en Belgique, à raison de 100 francs par cheval . . . . .	»	»	332,670 »	
	»	»	12,000 »	
TOTAL. . . . . fr.	550	»	344,670 »	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à . . . . .			324,100 »	
Différence en plus au Budget de 1846 . . . . .			20,570 »	

CHAPITRE II, SECTION 3, ART. 13. — *Frais de bureau et d'administration des corps.*

DÉSIGNATION des SERVICES.	CORPS ET AUTORITÉS.	MONTANT			CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	
		INDIVIDUEL.	PAR GRADE.	PAR SERVICE.		
État-major général.	1 Aide-major général de l'armée. . . . .	2,000	2,000	15,200	»	
	4 Chefs d'état-major de divisions territoriales . . . . .	1,500	6,000			
	2 — — de cavalerie . . . . .	600	1,200			
	12 Généraux-majors commandants de brigade . . . . .	500	6,000			
Gouvernement de la résidence. État-major des provinces.	1 Général-major gouverneur de la résidence . . . . .	500	500	500	»	
	9 Commandants de province. . . . .	1,000	9,000	9,000	»	
État-major des places.	23 Commandants de place. {	5 à . . . . .	1,000	5,000	15,540	»
		2 à . . . . .	800	1,600		
		6 à . . . . .	500	5,000		
		14 à . . . . .	400	5,000		
	9 Adjudants de place faisant fonctions de commandants . . . . .	260	2,540	»	»	
Service de l'Intendance.	4 Directeurs dans les divisions territoriales. . . . .	5,500	14,000	21,700	»	
	5 Sous-intendants dans les provinces . . . . .	2,500	7,500			
	1 — au camp, pendant la période du campement. . . . .	200	200			
Service de Santé.	1 Inspecteur général . . . . .	2,000	2,000	2,000	»	
Infanterie.	1 Régiment d'élite. . . . .	12,000	12,000	171,500	»	
	15 — de ligne et de chasseurs à pied . . . . .	10,500	157,500			
	5 Compagnies sédentaires et de discipline . . . . .	400	2,000			
Cavalerie.	5 Régiments de chasseurs à cheval, lanciers et guides . . . . .	6,000	50,000	40,000	»	
	2 — de cuirassiers . . . . .	5,000	10,000			
État-major de l'Artillerie.	1 Inspecteur général . . . . .	2,500	2,500	8,500	»	
	4 Directeurs dans les divisions territoriales . . . . .	1,200	4,800			
	1 Inspecteur des armes et un directeur de la fonderie . . . . .	500	1,000			
Troupes d'Artillerie.	4 Régiments . . . . .	7,000	28,000	29,550	»	
	4 Compagnies de pontonniers, ouvriers d'artillerie, ouvriers armuriers, sédentaires d'artilleurs, et 2 compagnies du train . . . . .	225	1,550			
État-major du Génie.	1 Inspecteur général . . . . .	2,500	2,500	7,500	»	
	4 Directeurs dans les divisions territoriales . . . . .	1,200	4,800			
Troupes du Génie.	1 Régiment . . . . .	5,000	5,000	5,000	»	
Gendarmerie.	9 Compagnies et l'administration centrale. . . . .	»	15,500	15,500	»	
					558,800	»
A DÉDUIRE : Le montant présumé à imputer sur la masse des recettes et dépenses extraordinaires et imprévues. . . . . fr.					10,890	»
RESTE. . . . .					528,000	»
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à. . . . .					550,000	»
Différence en moins au Budget de 1846. . . . . fr.					2,000	»

CHAPITRE III. — *École militaire.*

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES PAR SPÉCIALITÉ.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	<i>Observations.</i>
<b>ARTICLE PREMIER.</b>			
<i>Traitements et indemnités.</i>			
ÉTAT-MAJOR.			
1 commandant directeur des études . . . . .	3,000 "		
1 — en second . . . . .	1,500 "		
2 examinateurs permanents . . . . .	3,800 "		
1 capitaine instructeur . . . . .	800 "		
1 instructeur adjoint. . . . .	633 33		
1 officier comptable . . . . .	533 33		
4 inspecteurs des études. . . . .	6,000 "		
1 secrétaire . . . . .	1,600 "		
1 dessinateur civil . . . . .	2,400 "		
1 aumônier . . . . .	2,000 "		
1 médecin . . . . .	833 33		
<i>Employés du service intérieur.</i>			
	28,099 99		
1 mécanicien . . . . .	1,200 "		
1 waguemestre conservateur des bâtiments . . . . .	700 "		
1 garde conservateur du matériel. . . . .	360 "		
1 infirmier. . . . .	400 "		
2 portiers . . . . .	1,300 "		
4 hommes de peine . . . . .	1,600 "		
1 préparateur de chimie. . . . .	600 "		
2 tambours . . . . .	365 "		
		34,624 99	
<b>ART. 2.</b>			
<i>Enseignement.</i>			
7 professeurs militaires . . . . .	7,900 "		
9 — civils . . . . .	34,700 "		
8 répétiteurs militaires . . . . .	7,649 33		
4 — civils . . . . .	3,400 "		
1 maître militaire . . . . .	800 "		
3 — civils. . . . .	7,700 "		
		67,149 33	
<b>ART. 3.</b>			
Solde des élèves . . . . .	16,862 50		
		16,862 50	
À REPORTER. . . . . fr.		118,636 82	

*École Militaire (suite).*

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES PAR SPÉCIALITÉ.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846	<i>Observations.</i>
Report. . . . . fr.	. . . . .	118,636 82	
<b>ART. 4.</b>			
<i>Dépenses d'administration.</i>			
Frais de bureau . . . . .	3,000 »		
Manège . . . . .	1,300 »		
Chauffage et éclairage . . . . .	9,000 »		
Manipulation des élèves au laboratoire . . . . .	1,000 »		
Indemnités aux travailleurs . . . . .	1,500 »		
Ménage des domestiques, 7 hommes à 50 centimes par jour . . . . .	1,277 50		
Frais de transport des élèves sous-lieutenants, indemnités aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions, frais de transport des instruments, etc. . . . .	1,200 »		
Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'école) . . . . .	2,000 »		
Achats de livres, instruments, entretien du mobilier et dépenses imprévues. . . . .	4,085 68		
		24,363 18	
TOTAL. . . . . fr.		143,000 »	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à. . . . .		142,000 »	
Différence en plus au Budget de 1846. . . . .		1,000 »	

CHAPITRE IV. — *Matériel du service de santé et des hôpitaux.*

NATURE DE LA DÉPENSE.	MONTANT.	CRÉDIT DEMANDE POUR 1846.	<i>Observations</i>
ARTICLE PREMIER.			
<i>Pharmacie centrale.</i>			
Location des bâtiments et contributions . . . . .	4,000 »		
Achats de médicaments, lingeries et menues dépenses. . . . .	90,000 »		
		94,000 »	
ART. 2.			
<i>Solde, supplément de solde et pain des militaires malades.</i>			
Traitement des militaires malades dans les hôpitaux et infirmeries, 490,000 journées à 90 centimes . . . . .	441,000 »		
Traitement des miliciens non incorporés et militaires détenus avant leur condamnation, approximativement 10,000 journées de trai- tement à 90 centimes. . . . .	9,000 »		
		450,000 »	
ART. 3.			
Location de bâtiments, menues réparations . . . . .	23,500 »		
TOTAL. . . . . fr.		567,500 »	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à. . . . .		499,500 »	
Différence en plus au Budget de 1846. . . . . fr.		68,000 »	

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT NÉCESSAIRE POUR 1846.		
	CHARGES ordinaires ET PERMANENTES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES et temporaires.	TOTAL.
1 <sup>o</sup> Entretien du matériel et des armes de guerre dans les places fortes; achats d'outils et d'approvisionnements; confection de munitions; dépenses relatives aux exercices de polygone; frais de bureau des comptables de l'artillerie; confection de baquets pour la conservation des poudres; achat de bois pour plates-formes; solde des portiers d'arsenaux; allocations accordées aux conducteurs temporaires chargés d'escorter des convois de matériel; frais d'encaissement de fonds; journées d'ouvriers à défaut d'artilleurs; dépenses relatives au remuage des poudres et à la visite des munitions de guerre;			
SAVOIR :			
Dans la direct <sup>on</sup> d'artillerie de la 1 <sup>re</sup> division territoriale.	21,000 "	"	} (a 80,000 "
— — 2 <sup>e</sup> —	22,000 "	"	
— — 3 <sup>e</sup> —	18,000 "	"	
— — 4 <sup>e</sup> —	19,000 "	"	
2 <sup>o</sup> Fabrication d'amorces fulminantes pour armes à percussion . . . . .	16,000 "	"	(b 16,000 "
3 <sup>o</sup> Fabrication de poudres de guerre . . . . .	70,000 "	"	(c 70,000 "
4 <sup>o</sup> Fabrication et réparations d'armes de guerre à la manufacture du Gouvernement, établie à Liège;			
SAVOIR :			
1,000 carabines de chasseur, à . . . . fr. 58 63	58,650 "	"	
2,200 fusils du nouveau modèle, à . . . . 36 76	80,872 "	"	
300 sabres de cavalerie légère, à . . . . 22 37	6,711 "	"	
1,000 armes à transformer au nouveau système, à . . . . . 4 25	"	42,500 "	
Réparations de fusils divers . . . . .	20,000 "	"	
	166,233 "	42,500 "	
A DÉDUIRE : la solde des ouvriers militaires, s'élevant à 20,000 francs . . . . .	15,927 "	4,078 "	
RESTE. . . . fr.	150,306 "	38,427 "	(d 188,733 "
A REPORTER. . . . fr.	316,306 "	38,427 "	354,733 "

*Matériel de l'artillerie.*

CRÉDIT DEMANDE POUR 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1846.		<i>Observations.</i>
	EN PLUS.	EN MOINS.	
80,000 "	"	"	a) Ces fonds sont destinés : 1° à l'entretien et à la conservation du matériel formant l'armement des places de guerre; 2° au remplacement des objets consommés et de ceux mis hors de service par l'usage.
16,000 "	"	"	b) Ce crédit est nécessaire pour remplacer les capsules employées, pendant l'année 1845, dans les différents services et exercices, et pour continuer la fabrication des capsules qui doivent composer l'approvisionnement général en munitions des armes du nouveau système.
50,000 "	20,000 "	"	c) Cette somme doit servir : 1° à remplacer les poudres consommées, en 1845, pour le tir à la cible, les exercices à feu, le tir des salves, le service des gardes dans les corps de l'armée; 2° à couvrir les pertes résultant des avaries; 3° à compléter les approvisionnements.
188,885 "	"	152 "	d) La fabrication des armes mentionnées ci-contre est indispensable : 1° pour donner au 1 <sup>er</sup> régiment de chasseurs à pied un armement propre au service spécial de ce corps; 2° pour remplacer les pertes éventuelles et les armes mises hors de service par l'usage; 3° pour approprier au système à percussion, une partie des armes à silex qui se trouvent encore entre les mains des troupes et dans les magasins de l'artillerie.
334,885 "	20,000 "	152 "	

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT NÉCESSAIRE POUR 1846.		
	CHARGES ordinaires ET PERMANENTES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES et temporaires.	TOTAL.
REPORT. . . . fr.	316,306 "	38,427 "	354,733 "
5 <sup>e</sup> Travaux de la fonderie de canons à Liège ;			
SAVOIR :			
Fabrication de 2 canons de campagne . . de 12 Ⓒ.			
— 11 — — . . . de 6 Ⓒ.			
— 5 — en fer . . . de 24 Ⓒ.			
— 2 — — à bombes . de 0 <sup>m</sup> 29.			
— 6 — — — . . de 0 <sup>m</sup> 20.			
— 100 boulets . . . . . de 48 Ⓒ.			
— 500 bombes . . . . . de 0 <sup>m</sup> 29.			
— 500 obus . . . . . de 0 <sup>m</sup> 20.			
— 500 — . . . . . de 0 <sup>m</sup> 15.			
— 1,000 grenades . . . . . de 0 <sup>m</sup> 15.			
— 500 boîtes à balles pour canon de 6 Ⓒ.			
— 800 — — obusier de 0 <sup>m</sup> 15 long.			
Ferrure pour l'arsenal de construction.			
Réparation à l'équipage de ponts ; travaux divers.			
<i>Achat de matériaux.</i>			
9,000 kilogrammes de cuivre rouge, à . . fr. 2 15	19,350 "	†	
1,000 — d'étain, à . . . . . 1 63	1,630 "	"	
Fers forgés, tôles et aciers . . . . .	2,300 "	"	
Houilles, charbons, coak et fagots . . . . .	9,000 "	"	
Menus objets, huiles, cordages, outils, etc. . . . .	1,638 06	"	(e 80,000 "
Bois de construction . . . . .	1,734 07	"	
Traitement des employés et du portier. . . . .	12,947 87	"	
Salaire des ouvriers . . . . .	30,000 "	"	
Menus achats et dépenses diverses . . . . .	1,400 "	"	
6 <sup>e</sup> Construction de matériel à l'arsenal d'Anvers ;			
SAVOIR :			
2 affûts de campagne de 12 Ⓒ avec avant-trains.			
9 — — de 6 Ⓒ et d'obusier long de 0 <sup>m</sup> 15 avec avant-trains.			
A REPORTER. . . . fr.	396,306 "	38,427 "	434,733 "

*Matériel de l'artillerie (suite).*

CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1845.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1846.		<i>Observations.</i>
	EN PLUS.	EN MOINS.	
334,885 "	20,000 "	152 "	
80,000 "	"	"	<p>e) La demande de ce crédit est basée sur le besoin de faire fabriquer quelques bouches à feu de fort calibre d'un nouveau système, des bouches à feu de place et des cacons de campagne pour remplacer ceux mis hors de service par l'usage.</p> <p>Les projectiles sont destinés à compléter une partie de ceux qui manquent à l'approvisionnement des places fortes et à remplacer ceux consommés dans les exercices de polygone.</p>
414,885 "	20,000 "	152 "	

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT NÉCESSAIRE POUR 1846.		
	CHARGES ordinaires ET PERMANENTES.	CHARGES EXTRAORDINAIRES et temporaires.	TOTAL.
REPORT. . . . fr.	396,306 »	38,427 »	434,733 »
13 caissons de 12 $\text{C}$ , 6 $\text{C}$ et d'obusier long de 0 <sup>m</sup> 15 avec avant-trains.			
2 chariots de batterie avec avant-trains.			
2 forges de campagne avec avant-trains.			
3 affûts de place-côte de 0 <sup>m</sup> 29 avec châssis et plates-formes.			
3 — — de 0 <sup>m</sup> 20 avec idem.			
3 avant-trains de place-côte servant aussi pour affûts de siège, de 6 $\text{C}$ .			
Achats de matériaux en bois et en fer, y compris les frais résultant du débit des bois; achats de cuivre, de tôle, d'outils et d'ingrédients divers à l'usage des ateliers . . . . .	34,825 20	»	} 75,000 »
Achat de charbon de forge . . . . .	2,036 »	»	
Salaire des ouvriers pour la main-d'œuvre. . . . .	28,300 »	»	
Traitement des employés de l'arsenal, comprenant les maîtres-ouvriers, les contre-maîtres, les dessinateurs, les commis, les sous-surveillants de magasin, le portier de l'établissement et les journaliers . . . . .	13,638 80	»	
Frais de bureau. . . . .	1,200 »	»	
7 <sup>o</sup> Dépenses relatives à l'école de pyrotechnie, destinée à l'instruction pratique et théorique à donner sur le confectionnement des munitions et artifices de guerre.	10,000 »	»	(g) 10,000 »
8 <sup>o</sup> Achat de bois de construction pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers . . . . .	10,000 »	»	(h) 10,000 »
9 <sup>o</sup> Dépenses résultant de la confection de modèles de constructions d'artillerie . . . . .	5,000 »	»	(i) 5,000 »
10 <sup>o</sup> Dépenses diverses et menus achats. . . . .	5,267 »	»	(k) 5,267 »
TOTAUX. . . . fr.	501,573 »	38,427 »	540,000 »

Différence en plus au Budget de 1846. . . . .

*Matériel de l'artillerie (suite).*

CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1846.		<i>Observations.</i>
	EN PLUS.	EN MOINS.	
414,885 "	20,000 "	152 "	
75,000 "	"	"	<i>f)</i> Ce crédit est nécessaire pour couvrir les dépenses qu'occasionnera la construction des affûts avec dépendances pour les nouvelles bouches à feu et les canons de campagne qui seront coulés à la fonderie de l'État, ainsi que pour remplacer les affûts mis hors de service.
10,000 "	"	"	<i>g)</i> Cette école a pour objet de propager, dans le corps de l'artillerie, l'instruction sur la poudre et la pyrotechnie militaire, et d'introduire dans cette partie du service les améliorations dont elle est susceptible.
10,000 "	"	"	<i>h)</i> La formation de cet approvisionnement est indispensable pour être à même, au besoin, d'exécuter des commandes imprévues et pour qu'on ne soit pas obligé de mettre des bois en œuvre avant le temps voulu pour en opérer la complète dessiccation.
5,000 "	"	"	<i>i)</i> Cette allocation est nécessaire pour compléter la collection des modèles des principaux objets d'artillerie.
5,115 "	152 "	"	<i>k)</i> Cette somme est destinée à couvrir diverses dépenses concernant le service du matériel, qui ne peuvent être prévues.
520,000 "	20,152 "	152 "	
	20,000 "		

DÉSIGNATION DES PLACES.	ÉVALUATION DES DÉPENSES POUR					
	ENTRETIEN ORDINAIRE.			CONSTRUCTIONS ET RÉPARATIONS.		
	BÂTIMENTS militaires.	Fortifications.	OUVRAGES mixtes.	BÂTIMENTS militaires.	Fortifications.	OUVRAGES mixtes.
Ostende . . . . .	7,000 "	2,350 "	5,500 "	1,500 "	1,550 "	4,100 "
Menin . . . . .	5,450 "	"	4,000 "	3,000 "	"	1,550 "
Audenarde . . . . .	700 "	500 "	2,200 "	4,600 "	1,000 "	"
Gand . . . . .	1,800 "	3,350 "	2,250 "	15,050 "	6,750 "	3,900 "
Ypres. . . . .	2,550 "	"	4,250 "	5,050 "	"	(a 10,350 "
Termonde . . . . .	1,650 "	900 "	2,600 "	550 "	700 "	8,800 "
Nieupoort . . . . .	2,550 "	1,200 "	2,750 "	400 "	"	(b 21,550 "
Postes fortifiés des Flandres . . . . .	250 "	"	250 "	"	"	500 "
Anvers (place) . . . . .	5,420 "	550 "	17,050 "	6,050 "	5,100 "	6,250 "
— (citadelle) . . . . .	1,800 "	1,400 "	5,500 "	"	(c 10,000 "	(d 15,000 "
Fort S <sup>te</sup> -Marie . . . . .	1,600 "	700 "	200 "	"	(e 20,000 "	"
— Lillo . . . . .	2,400 "	1,550 "	5,750 "	"	"	"
— Liefkenshoek . . . . .	1,400 "	900 "	4,200 "	"	"	"
Lierre. . . . .	592 "	550 "	551 "	494 "	"	925 "
Malines . . . . .	760 "	"	"	6,980 "	"	"
Bruxelles . . . . .	5,445 "	"	"	(f 12,500 "	"	"
Louvain . . . . .	2,550 "	"	"	"	"	"
Vilvorde . . . . .	1,550 "	"	"	1,150 "	"	"
Diest . . . . .	4,000 "	"	"	"	4,800 "	"
Liège . . . . .	11,600 "	5,500 "	1,900 "	(g 17,100 "	"	800 "
Huy . . . . .	800 "	250 "	"	4,570 "	"	"
Hasselt. . . . .	2,000 "	"	1,000 "	5,800 "	"	1,600 "
Arlon . . . . .	1,000 "	"	"	6,000 "	"	"
Bouillon . . . . .	1,200 "	500 "	500 "	5,400 "	5,600 "	"
Tournay . . . . .	2,750 "	850 "	2,000 "	7,400 "	6,750 "	(h 15,000 "
Namur . . . . .	5,000 "	1,000 "	2,000 "	6,000 "	"	5,000 "
Charleroy . . . . .	2,950 "	20 "	2,050 "	(i 19,400 "	2,750 "	1,000 "
Dinant . . . . .	600 "	600 "	150 "	6,100 "	1,725 "	"
Mons . . . . .	2,500 "	"	5,400 "	6,700 "	"	(k 18,900 "
Ath . . . . .	5,000 "	"	2,000 "	(l 15,000 "	"	4,150 "
Philippeville . . . . .	1,750 "	"	1,100 "	2,900 "	"	5,100 "
Mariembourg . . . . .	870 "	"	400 "	550 "	"	650 "
Camp de Beverloo . . . . .	57,500 "	"	"	(m 157,500 "	"	"
— de Braesschaet . . . . .	"	"	"	2,500 "	"	"
TOTAUX. . . . . fr.	118,167 "	20,010 "	66,951 "	296,624 "	62,725 "	119,105 "
TOTAUX d'après l'ancienne division des dépenses . . . . .		205,128 "		296,624 "	181,828 "	
Pour frais de surveillance générale des travaux . . . . .						
— loyer des bâtiments dans diverses places et des terrains occupés par les fortifications de Hasselt, les postes fortifiés des Flandres, et les champs de manœuvres des camps de Braesschaet et de Beverloo. . . . .						
Frais de bureau des commandants du génie dans les places. . . . .						
— d'instruction pratique du régiment du génie . . . . .						
TOTAL des dépenses ordinaires. . . . . fr.						
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES. — Construction de nouvelles fortifications à Diest . . . . .						
TOTAL GÉNÉRAL. . . . . fr.						
Le crédit demandé au Budget de 1845 s'élève à . . . . .						
Différence. . . . .						

*Matériel du génie.*

CRÉDIT demandé POUR 1846.	Observations.
20,000 »	
12,000 »	
9,000 »	
51,100 »	
22,000 »	
15,000 »	
28,450 »	
1,000 »	
39,000 »	
29,500 »	
22,500 »	
7,500 »	
6,500 »	
2,490 »	
7,740 »	
17,945 »	
2,550 »	
2,500 »	
8,800 »	
54,700 »	
5,600 »	
10,400 »	
7,000 »	
9,000 »	
54,750 »	
15,000 »	
28,150 »	
9,175 »	
51,500 »	
24,150 »	
8,850 »	
2,450 »	
175,000 »	
2,500 »	
685,580 »	
18,959 »	
29,211 »	
18,000 »	
5,250 »	
755,000 »	
597,000 »	
1,152,000 »	
1,152,000 »	
»	

**OBSERVATIONS GÉNÉRALES.**

—

Sous la dénomination d'*ouvrages mixtes*, sont compris tous les travaux à exécuter dans un but d'utilité publique, étrangers aux intérêts purement militaires, tels que ceux qu'exigent les communications, les écluses, les canaux, cours d'eau, etc., dépendants des places fortes, plantations d'arbres dans les terrains militaires, etc., etc.

**OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.**

- 
- a) Réparations urgentes aux batardeaux creux existant dans les fossés.
  - b) Reconstruction urgente de deux ponts.
  - c) Continuation des réparations commencées depuis plusieurs années aux murs de revêtement.
  - d) Renouvellement du pont capital qui ne peut plus être différé.
  - e) Construction d'une écluette de mer.
  - f) Continuation des travaux commencés depuis plusieurs années à l'hôpital militaire.
  - g) Réparations et améliorations à faire aux bâtiments militaires de la ville et des deux forts.
  - h) — aux ponts et aux pavages des routes à travers les fortifications, et curage des fossés pour faciliter l'écoulement des eaux.
  - i) Restauration aux toitures des casernes.
  - k) Réparations urgentes aux ponts.
  - l) Continuation des travaux de restauration de la caserne d'infanterie.
  - m) Y compris 125,000 francs pour continuer la construction de nouveaux logements pour un régiment de cavalerie, et le remplacement des carrés qui doivent être supprimés pour cause de vétusté.

## CHAPITRE VI. — Traitements divers et pensions.

GRADES ET EMPLOIS.	NOMBRE		MONTANT DU TRAITEMENT INDIVIDUEL.	SOMMES ANNUELLES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.
	de chevaux.	de rations.			
<b>ARTICLE 1<sup>er</sup>.</b>					
<i>Traitements temporaires de disponibilité, de non-activité, de réforme et pensions temporaires.</i>					
<b>Disponibilité.</b>					
1 lieutenant-général . . . . .	2	750	11,260 "	11,260 "	
1 général-major . . . . .	2	750	7,750 "	7,750 "	
1 colonel de cavalerie . . . . .	2	750	5,600 "	5,600 "	
1 — d'artillerie . . . . .	2	750	5,600 "	5,600 "	
1 intendant de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	1	505	4,200 "	4,200 "	
1 sous-intendant de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	"	5,600 "	5,600 "	
1 médecin en chef . . . . .	"	"	5,600 "	5,600 "	
1 major d'artillerie . . . . .	2	750	5,600 "	5,600 "	
<b>Non-activité.</b>					
2 généraux-majors . . . . .	"	"	5,250 "	10,500 "	
5 majors . . . . .	"	"	2,525 "	12,625 "	
20 capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	"	1,650 "	33,000 "	
50 — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	"	1,450 "	43,500 "	
1 — de corps francs, à 5 <sup>f</sup> 17 <sup>c</sup> par jour . . . . .	"	"	1,157 05	1,157 05	
56 lieutenants . . . . .	"	"	950 "	53,200 "	
2 — de corps francs, à 2 <sup>f</sup> 58 <sup>c</sup> par jour . . . . .	"	"	868 70	1,757 40	
40 sous-lieutenants . . . . .	"	"	800 "	32,000 "	
2 — de corps francs, à 2 <sup>f</sup> 12 <sup>c</sup> par jour . . . . .	"	"	775 80	1,547 60	
1 sous-intendant de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	"	2,525 "	2,525 "	
1 — adjoint . . . . .	"	"	950 "	950 "	
2 médecins de bataillon . . . . .	"	"	950 "	1,900 "	
1 — adjoint . . . . .	"	"	800 "	800 "	
5 pharmaciens de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	"	950 "	2,850 "	
5 — de 5 <sup>e</sup> — . . . . .	"	"	800 "	2,400 "	
1 garde du génie de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	"	740 "	740 "	
<b>Réforme.</b>					
1 intendant de 2 <sup>e</sup> classe . . . . .	"	"	1,475 "	1,475 "	
1 sous-intendant de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	"	1,262 50	1,262 50	
2 capitaines de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	"	"	825 "	1,650 "	
4 lieutenants . . . . .	"	"	475 "	1,900 "	
6 sous-lieutenants . . . . .	"	"	400 "	2,400 "	
					255,489 55
A DÉDUIRE :					
$\frac{1}{2}$ p. o/o pour médicaments . . . . .					1,277 44
					254,212 11
<b>Pensions.</b>					
Pensions temporaires accordées et à accorder . . . . .	"	"	"	"	50,000 "
<b>A REPORTER.</b>					284,212 11

CHAPITRE VI. — *Traitements divers et pensions (suite).*

GRADES ET EMPLOIS.	NOMBRE		MONTANT DU TRAITEMENT INDIVIDUEL.	SOMMES ANNUELLES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.
	de chevaux.	de rations.			
REPORT. . . . .	11	4,015			284,212 11
<b>ART. 2.</b>					
Traitement de 55 aumôniers et desservants . . . . .	"	"	"	32,500 "	32,500 "
<b>ART. 5.</b>					
<i>Traitements d'employés dans les magasins.</i>					
1 garde-magasin de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .	"	"	3,350 "	3,350 "	5,850 "
1 — de 2 <sup>e</sup> — . . . . .	"	"	2,500 "	2,500 "	
<b>ART. 4.</b>					
Pensions civiles accordées depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 1830 . . . . .	"	"	"	15,000 "	(a) 15,000 "
<b>ART. 5.</b>					
<i>Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement et secours sur le fonds de Waterloo.</i>					
Pensions à 42 militaires décorés . . . . .	"	"	"	9,241 37	22,457 89
Secours sur le fonds de Waterloo à 155 militaires . . . . .	"	"	"	15,196 52	
	11	4,015			
<b>TOTAL. . . . . fr.</b>					560,000 "
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à. . . . .					562,602 "
Différence en moins au Budget de 1846. . . . . fr.					2,602 "

a) Pensions civiles transférées du Budget de la Dette Publique, en vertu de l'article 38 de la loi sur les pensions civiles.

CHAPITRE VII, ARTICLE UNIQUE. — *Dépenses imprévues.*

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR 1846.	<i>Observations.</i>
Subsides aux réfugiés politiques . . . . .	15,000 »	
Honoraires d'avocats et frais de procédures . . . . .	6,000 »	
Loyers et contributions des champs d'exercices . . . . .	4,500 »	
Dépenses diverses non prévues. . . . .	14,647 »	
TOTAL. . . . . fr.	40,147 »	
Le crédit demandé pour 1845 s'élève à. . . . .	46,253 63	
Différence en moins au Budget de 1846. . . . . fr.	6,106 63	

PIÈCES A L'APPUI

DU

**BUDGET DE LA GUERRE**

POUR L'EXERCICE 1846.

---

**CAMPLEMENT.**

---

260

**RÉCAPITULATION**

*De la dépense pour les vivres des troupes qui camperont en 1846, et pour leur logement et nourriture en route.*

ARMES.	EFFECTIF.		NOMBRE			MONTANT DE LA DÉPENSE			TOTAL.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	DE RATIONS pour OFFICIERS.	DE RATIONS pour LA TROUPE.	DE JOURNÉES de MARCHÉ.	POUR RATIONS d'officiers.	POUR RATIONS de troupe.	POUR LOGEMENT et NOURRITURE.	
État-major . . .	25	"	2,415	"	"	1,058 45	"	"	1,058 45
Infanterie. . . .	276	7,200	15,140	216,000	57,600	5,650 20	99,560 "	42,624 "	147,654 20
Cavalerie . . . .	96	1,254	4,620	18,510	28,582	1,986 60	8,514 60	21,002 68	51,505 88
Artillerie . . . .	20	344	950	10,520	2,752	399 90	4,747 20	2,056 48	7,185 38
Génie. . . . .	16	240	720	7,200	960	509 60	3,512 "	710 40	4,552 "
<b>TOTAUX. . . .</b>	<b>455</b>	<b>9,018</b>	<b>21,825</b>	<b>252,050</b>	<b>89,694</b>	<b>9,584 75</b>	<b>115,935 80</b>	<b>66,375 56</b>	<b>191,692 11</b>
A déduire les sommes réduites sur les autres articles. . . . .									137,212 54
Reste, dépense effective. . . . . fr.									54,479 77

**INDICATION**

*Des sommes qui doivent être déduites des divers articles du chapitre II, sections 2 et 3, par suite du campement des troupes.*

INDICATION			DÉSIGNATION DES ARTICLES.	NOMBRE DE JOURNÉES.	TROUPES				TOTAL.
Des chapitres.	Des sections.	Des articles.			D'INFANTE- RIE.	DE CAVALERIE.	D'ARTILLE- RIE.	DU GÉNIE.	
2	2	1	Solde de l'infanterie. . .	275,600	57,456 "	"	"	"	57,456 "
2	2	2	— de la cavalerie . . .	46,802	"	9,847 52	"	"	9,847 52
2	2	3	— de l'artillerie . . . .	15,072	"	"	2,745 12	"	2,745 12
2	2	4	— du génie . . . . .	8,160	"	"	"	1,715 60	1,715 60
2	3	1	Masse de pain. . . . .	341,724	45,776 "	7,502 72	2,091 52	1,505 60	54,675 84
2	3	5	Casernement des chevaux.	55,784	"	1,859 20	592 16	"	2,251 56
2	3	6	— des hommes.	170,862	6,840 "	1,172 50	526 80	204 "	8,545 10
<b>TOTAUX. . . . . fr.</b>					<b>108,072 "</b>	<b>20,561 54</b>	<b>5,555 60</b>	<b>5,225 20</b>	<b>137,212 54</b>

**ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.**

*DEVIS de la dépense résultant du campement des troupes, en ce qui concerne  
l'état-major général, pendant 50 jours.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE		
	HOMMES.	CHEVAUX.	DE JOURNÉES donnant DROIT aux rations.	DE RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.
Lieutenant-général . . . . .	1	6	50	12	560
Généraux-majors . . . . .	3	10	90	8	720
Colonels, lieutenants-colonels et majors . . . . .	3	6	90	5	270
Intendant militaire . . . . .	1	2	50	3	90
Sous-intendant militaire . . . . .	1	2	50	3	90
Aides-de-camp et officiers d'ordonnance . . . . .	8	16	240	2	480
Médecins . . . . .	1	2	50	2	60
	2	"	60	2	120
	2	"	60	1 $\frac{1}{2}$	90
Économe d'hôpital . . . . .	1	"	50	1 $\frac{1}{2}$	45
Commis aux écritures . . . . .	2	"	60	1 $\frac{1}{2}$	90
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>25</b>	<b>44</b>	<b>750</b>	. . . .	<b>2,415</b>

**MONTANT DE LA DÉPENSE.**

2,415 rations de vivres de campagne sans genièvre, à 45 centimes. . . . . fr. 1,058 45 c.

**INFANTERIE.**

*DEVIS de la dépense résultant du campement de 12 bataillons d'infanterie, pendant 50 jours et 8 jours de marche.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE			
	HOMMES.	CHEVAUX.	DE JOURNÉES donnant DROIT aux rations.	DE RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	DE JOURNÉES DE MARCHÉ avec logement et nourriture.
Colonels . . . . .	4	8	120	4	480	»
Lieutenants-colonels et majors . . . . .	16	52	480	2	960	»
Capitaines adjudants-majors. . . . .	4	4	120	1 1/2	180	»
Lieutenants — . . . . .	12	»	560	1 1/2	540	»
Officiers-payeurs . . . . .	8	»	240	1 1/2	560	»
Porte-drapeaux. . . . .	4	»	120	1 1/2	180	»
Médecins. . . . .	4	»	120	2	240	»
{ de régiment . . . . .	4	»	120	2	240	»
{ de bataillon . . . . .	8	»	240	2	480	»
Capitaines . . . . .	72	»	2,160	1 1/2	5,240	»
Lieutenants . . . . .	72	»	2,160	1 1/2	5,240	»
Sous-lieutenants . . . . .	72	»	2,160	1 1/2	5,240	»
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>276</b>	<b>44</b>	<b>8,280</b>	<b>. . .</b>	<b>15,140</b>	<b>»</b>
Adjudants sous-officiers . . . . .	12	»	560	1	560	96
Tambours-majors . . . . .	4	»	120	1	120	52
Armuriers . . . . .	4	»	120	1	120	52
Caporaux-tambours . . . . .	12	»	560	1	560	96
Musiciens . . . . .	56	»	1,680	1	1,680	448
Caporaux-cornets . . . . .	4	»	120	1	120	52
Sergents-majors . . . . .	72	»	2,160	1	2,160	576
Sergents. . . . .	288	»	8,640	1	8,640	2,504
— fourriers. . . . .	72	»	2,160	1	2,160	576
Caporaux . . . . .	576	»	17,280	1	17,280	4,608
Tambours et cornets . . . . .	144	»	4,520	1	4,520	1,152
Soldats . . . . .	5,956	»	178,680	1	178,680	47,648
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>7,200</b>	<b>»</b>	<b>216,000</b>	<b>. . .</b>	<b>216,000</b>	<b>57,600</b>

**MONTANT DE LA DÉPENSE.**

15,140 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes . . . . . fr.	5,050 20
216,000 — de sous-officiers et soldats, à 46 — . . . . .	99,560 »
<b>TOTAL. . . . .</b>	<b>105,010 20</b>
57,600 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes . . . . .	42,624 »
<b>TOTAL GÉNÉRAL. . . . . fr.</b>	<b>147,634 20</b>
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 1, 21 c <sup>t</sup> sur la solde . . . . . sur 275,600 journées 57,456 »	} 108,072 »
— II, — 3, — 1, 16 — pour le pain. . . . . 275,600 — 45,776 »	
— II, — 5, — 6, 05 — — le casernement . . . . . 156,800 — 6,840 »	
<b>Reste. . . . . fr.</b>	<b>59,562 20</b>

## CAVALERIE.

DEVIS de la dépense résultant du cantonnement et du campement de 12 escadrons de cavalerie, pendant 30 jours et 8 jours de marche (\*).

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.	De journées de chevaux de troupe en route en cantonnement et au camp
Colonels . . . . .	2	6	60	4	240	„	„
Lieutenants-colonels et majors . . . . .	6	18	180	2	360	„	„
Capitaines adjudants-majors . . . . .	2	4	60	1 1/2	90	„	„
Lieutenants adjudants-majors . . . . .	2	4	60	1 1/2	90	„	„
Officiers-payeurs . . . . .	2	2	60	1 1/2	90	„	„
Porte-étendards . . . . .	2	4	60	1 1/2	90	„	„
Médecins de régiment . . . . .	2	2	60	2	120	„	„
— de bataillon . . . . .	2	2	60	2	120	„	„
Vétérinaires . . . . .	4	4	120	1 1/2	180	„	„
Capitaines . . . . .	24	48	720	1 1/2	1,080	„	„
Lieutenants . . . . .	24	48	720	1 1/2	1,080	„	„
Sous-lieutenants . . . . .	24	48	720	1 1/2	1,080	„	„
<b>TOTAUX.</b> . . . .	<b>96</b>	<b>190</b>	<b>2,880</b>		<b>4,620</b>	„	„
Adjudants-sous-officiers . . . . .	6	6	90	1	90	158	228
Trompettes maréchaux-des-logis . . . . .	2	2	50	1	50	46	76
— brigadiers . . . . .	2	2	50	1	50	46	76
Maréchaux-des-logis chefs . . . . .	12	12	180	1	180	276	456
Maréchaux-des-logis . . . . .	72	72	1,080	1	1,080	1,656	2,756
— — fourriers . . . . .	12	12	180	1	180	276	456
Brigadiers . . . . .	144	144	2,160	1	2,160	5,512	5,472
Trompettes . . . . .	56	56	540	1	540	828	1,568
Maréchaux-ferrants . . . . .	24	„	560	1	560	552	„
Cavaliers . . . . .	924	924	15,860	1	15,860	21,252	35,112
<b>TOTAUX.</b> . . . .	<b>1,254</b>	<b>1,210</b>	<b>18,510</b>		<b>18,510</b>	<b>28,582</b>	<b>45,980</b>

## MONTANT DE LA DÉPENSE.

4,620 rations d'officier, sans genièvre, à 45 centimes . . . . . fr.	1,986 60
18,510 — de sous-officiers et soldats, à 46 — . . . . .	8,514 60
<b>TOTAL.</b> . . . . fr.	<b>10,501 20</b>
28,582 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes . . . . .	21,002 68
<b>TOTAL GÉNÉRAL.</b> . . . . fr.	<b>31,505 88</b>
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 2, 21 c sur la solde . . . . . sur 46,892 journées	9,847 52
— II, — 5, — 1, 16 — pour le pain . . . . .	46,892 — 7,502 72
— II, — 5, — 5, 04 — pour le casernement des chevaux.	45,980 — 1,859 20
— II, — 5, — 6, 05 — — des hommes.	25,446 — 1,172 30
<b>RESTE.</b> . . . . fr.	<b>11,142 54</b>

(\*) Un des deux régiments devra être cantonné à défaut d'écuries suffisantes au camp de Beverloo.

**ARTILLERIE.**

*DEVIS de la dépense résultant du campement de trois batteries d'artillerie, pendant 30 jours et 8 jours de marche.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.	De journées DE CHEVAUX de troupe en route et au camp.
Majors . . . . .	1	2	50	2	60	»	»
Capitaines . . . . .	6	12	180	1 1/2	270	»	»
Lieutenants . . . . .	5	10	150	1 1/2	225	»	»
Sous-lieutenants . . . . .	5	10	150	1 1/2	225	»	»
Médecin de bataillon . . . . .	1	1	50	2	60	»	»
Vétérinaires . . . . .	2	2	60	1 1/2	90	»	»
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	<b>20</b>	<b>37</b>	<b>600</b>		<b>930</b>	»	»
Maréc.-des-logis-chefs et adj <sup>ts</sup> de batterie.	4	4	120	1	120	52	152
Maréchaux-des-logis . . . . .	24	24	720	1	720	192	912
— — fourriers . . . . .	5	5	90	1	90	24	114
Brigadiers . . . . .	20	12	600	1	600	160	456
— artificiers . . . . .	8	4	240	1	240	64	152
Trompettes . . . . .	7	7	210	1	210	56	236
Ouvriers . . . . .	10	»	500	1	500	80	»
Maréchaux-ferrants . . . . .	4	»	120	1	120	52	»
Canonnières et conducteurs . . . . .	264	204	7,920	1	7,920	2,112	7,752
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	<b>344</b>	<b>258</b>	<b>10,520</b>		<b>10,520</b>	<b>2,752</b>	<b>9,804</b>

**MONTANT DE LA DÉPENSE.**

950 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes . . . . . fr.	590 90
10,520 — de sous-officiers et soldats, à 46 — . . . . .	4,747 20
<b>TOTAL.</b> . . . . .	<b>5,147 10</b>
2,752 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes . . . . .	2,056 48
<b>TOTAL GÉNÉRAL.</b> . . . . .	<b>7,185 58</b>
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 5, 21 c <sup>t</sup> sur la solde . . . . . sur 15,072 journées	2,745 12
— II, — 3, — 1, 16 — pour le pain . . . . .	15,072 — 2,091 52
— II, — 3, — 5, 04 — pour le casernement des chevaux.	9,804 — 392 16
— II, — 3, — 6, 05 — — des hommes.	6,536 — 526 80
<b>RESTE.</b> . . . . fr.	<b>1,627 98</b>

**GÉNIE.**

*DEVIS de la dépense résultant du campement de quatre compagnies du régiment de génie, pendant 30 jours et 8 jours de marche.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE			
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture pour 2 compagnies
Capitaines . . . . .	8	»	240	1 1/2	360	»
Lieutenants . . . . .	4	»	120	1 1/2	180	»
Sous-lieutenants . . . . .	4	»	120	1 1/2	180	»
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>16</b>	<b>»</b>	<b>480</b>	<b>. . . . .</b>	<b>720</b>	<b>»</b>
Sergents-majors . . . . .	4	»	120	1	120	16
Sergents . . . . .	20	»	600	1	600	80
— fourriers . . . . .	4	»	120	1	120	16
Caporaux . . . . .	24	»	720	1	720	96
Tambours . . . . .	8	»	240	1	240	32
Sapeurs-mineurs . . . . .	180	»	5,400	1	5,400	720
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>240</b>	<b>»</b>	<b>7,200</b>	<b>. . . . .</b>	<b>7,200</b>	<b>960</b>

**MONTANT DE LA DÉPENSE.**

720 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes. . . . . fr.	509 60
7,200 — de sous-officiers et soldats, à 46 — . . . . .	5,312 »
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>5,821 60</b>
960 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes. . . . .	710 40
<b>TOTAL GÉNÉRAL . . . . .</b>	<b>4,332 »</b>
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 4, 21 c <sup>e</sup> sur la solde . . . . . sur 8,160 journées	1,715 60
— II, — 3, — 1, 16 — pour le pain . . . . . 8,160 —	1,305 60
— II, — 3, — 6, 05 — — casernement . . . . . 4,080 —	204 »
<b>RESTE . . . . .</b>	<b>1,108 80</b>

**RÉCAPITULATION**

*De la dépense pour vivres de campagne pour la garde du camp,  
pendant 335 jours.*

ARMES.	EFFECTIF.		NOMBRE		MONTANT DE LA DÉPENSE		TOTAL.
	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	De RATIONS d'officiers.	De RATIONS de troupe.	POUR RATIONS d'officiers.	POUR RATIONS de troupe.	
Infanterie . . . . .	22	502	11,390	121,270	4,897 70	55,784 20	60,681 90
Génie . . . . .	8	120	4,020	40,200	1,728 60	18,492 »	20,220 60
TOTAUX . . . . .	50	482	15,410	161,470	6,626 50	74,276 20	80,902 50
Les sous-officiers et soldats étant couchés sur des fournitures de l'État, il y a à déduire le montant du prix de la paille sur 161,470 journées à 2 centimes . . . . .							5,220 40
RESTE . . . . . fr.							77,675 10
<i>Il y a encore à déduire :</i>							
Du chap. II, sect. 2, art. 1, 21 c <sup>t</sup> sur la solde d'infanterie . . . sur 121,270 journées					25,466 70	} 59,745 90	
— II, — 2, — 4, 21 — sur la solde du génie . . . . .					40,200 — 8,442 »		
— II, — 3, — 1, 16 — pour le pain . . . . .					161,470 — 25,835 20		
RESTE dépense effective. . . . . fr.							17,920 20

**INFANTERIE.**

*DEVIS de la dépense pour vivres de campagne pour un bataillon d'infanterie qui gardera le camp pendant 335 jours.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE		
	HOMMES.	CHEVAUX.	DE JOURNÉES DONNANT DROIT aux RATIONS.	DE RATIONS par jour.	TOTAL des RATIONS.
Major . . . . .	1	2	535	2	670
Lieutenant adjudant-major . . . . .	1	"	535	1 1/2	502 1/2
Médecin de bataillon . . . . .	1	"	535	2	670
Officier-payeur . . . . .	1	"	535	1 1/2	502 1/2
Capitaines . . . . .	6	"	2,010	1 1/2	3,015
Lieutenants . . . . .	6	"	2,010	1 1/2	3,015
Sous-lieutenants . . . . .	6	"	2,010	1 1/2	3,015
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>7,570</b>		<b>11,500</b>
Adjudant sous-officier. . . . .	1	"	535	1	535
Caporal-tambour . . . . .	1	"	535	1	535
Sergents-majors . . . . .	6	"	2,010	1	2,010
Sergents. . . . .	24	"	8,040	1	8,040
— fourriers . . . . .	6	"	2,010	1	2,010
Caporaux . . . . .	48	"	16,080	1	16,080
Tambours et cornets . . . . .	12	"	4,020	1	4,020
Soldats . . . . .	264	"	88,440	1	88,440
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	<b>562</b>	<b>2</b>	<b>121,270</b>		<b>121,270</b>

**MONTANT DE LA DÉPENSE.**

11,500 rations d'officiers, sans genièvre, à 45 centimes. . . . .	4,897 70
121,270 — de sous-officiers et soldats, à 46 — . . . . .	55,784 20
<b>TOTAL.</b> . . . . .	<b>60,681 90</b>
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 1, 21 et sur la solde. . . . . sur 121,270 journées	25,466 70
— II, — 3, — 1, 16 — pour le pain . . . . . 121,270 —	19,403 20
<b>RESTE.</b> . . . . fr.	<b>15,812 *</b>

**GÉNIE.**

*DEVIS de la dépense pour vivres de campagne pour deux compagnies du régiment du génie, qui garderont le camp pendant 335 jours.*

GRADES.	EFFECTIF.	NOMBRE		
		De journées donnant droit aux rations.	De rations par JOUR.	TOTAL des RATIONS.
Capitaines . . . . .	4	1,540	1 1/2	2,010
Lieutenants . . . . .	2	670	1 1/2	1,005
Sous-lieutenants . . . . .	2	670	1 1/2	1,005
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	<b>8</b>	<b>2,680</b>	<b>. . . . .</b>	<b>4,020</b>
Sergents-majors . . . . .	2	670	1	670
Sergents . . . . .	10	5,550	1	5,550
— fourriers . . . . .	2	670	1	670
Caporaux . . . . .	12	4,020	1	4,020
Tambours . . . . .	4	1,540	1	1,540
Sapeurs-mineurs . . . . .	90	50,150	1	50,150
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	<b>120</b>	<b>40,200</b>	<b>. . . . .</b>	<b>40,200</b>

**MONTANT DE LA DÉPENSE.**

4,020 rations d'officiers, sans genièvre, à 43 centimes . . . . .	1,728 60
40,200 — de sous-officiers et soldats, à 46 — . . . . .	18,492 »
<b>TOTAL.</b> . . . . fr.	<b>20,220 60</b>
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 4, 21 c <sup>e</sup> sur la solde . . . . . sur 40,200 journées 8,442 »	} 14,874 »
— II, — 5, — 1, 16 — pour le pain . . . . . 40,200 — 6,452 »	
<b>Reste.</b> . . . . fr.	<b>5,546 60</b>

**DEVIS**

*De la dépense résultant du campement successif des batteries d'artillerie à Brasschaet, pendant 21 jours et 8 jours de marche.*

GRADES.	EFFECTIF.		NOMBRE				
	HOMMES.	CHEVAUX.	De journées donnant droit aux rations.	De rations par jour.	TOTAL des RATIONS.	De journées avec logement et nourriture.	De journées de chevaux de troupe en route, et au camp.
Officiers . . . . .	152	192	5,192	1 $\frac{1}{2}$	4,788	»	»
Sous-officiers et soldats. . . . .	2,550	450	49,550	1	49,550	25,500	15,950

**MONTANT DE LA DÉPENSE.**

4,788 rations d'officiers, sans genièvre, à 43 centimes . . . . .	2,058 84
49,550 — de sous-officiers et soldats, à 46 — . . . . .	22,701 »
<b>TOTAL. . . . . fr.</b>	<b>24,759 84</b>
25,500 journées de marche avec logement et nourriture, à 74 centimes . . . . .	17,500 »
<b>TOTAL GÉNÉRAL. . . . . fr.</b>	<b>42,149 84</b>
<i>Il y a à déduire :</i>	
Du chap. II, sect. 2, art. 5, 21 c <sup>e</sup> sur la solde . . . . . sur 72,850 journées	15,298 50
— II, — 5, — 1, 16 — pour le pain. . . . .	72,850 — 11,656 »
— II, — 5, — 5, 04 — le casernement des chevaux. . . . .	15,950 — 558 »
— II, — 5, — 6, 05 — — des hommes. . . . .	56,425 — 1,821 25
<b>RESTE. . . . . fr.</b>	<b>12,816 09</b>